

LE COMBAT SYNDICALISTE

ORGANE DE PRESSE MENSUEL DE LA

CNT CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 317.

PSA : UN CONFLIT POUR RIEN ?

Des centaines de grévistes, six semaines de mobilisation pour un résultat mitigé. Mais l'important est là : la solidarité militante et financière a bien fonctionné, et la satisfaction d'avoir tenu tête à la direction rend leur dignité aux ouvriers du site. **Voir page 2.**

PRIVATISATION DE L'ANPE

Franc succès de la manifestation des agents du service encore public le 29 mars dernier, la vraie bonne idée ayant été d'avoir fait le lien entre les usagers et les salariés, tous payant les pots cassés de la politique des ministères de l'Emploi et de la Fonction publique. **Voir page 3.**

LE SACERDOCE DES ASSOC'

Les salariés des associations s'organisent et tentent de faire respecter leurs droits dans un milieu où l'on pratique la confusion entre travail salarié et bénévolat. Le Contrat d'engagement éducatif, introduit en catimini l'été dernier, précarise encore le statut des nouveaux embauchés du secteur. **Voir page 4.**

TRAVAILLEURS PAUVRES

Le journaliste Jacques Cotta signe une enquête de terrain au plus près des salariés les plus démunis. Entretien avec l'auteur qui met en accusation le système capitaliste et les politiques qui restent passifs. **Voir page 7.**

DELPHI EN GRÈVE

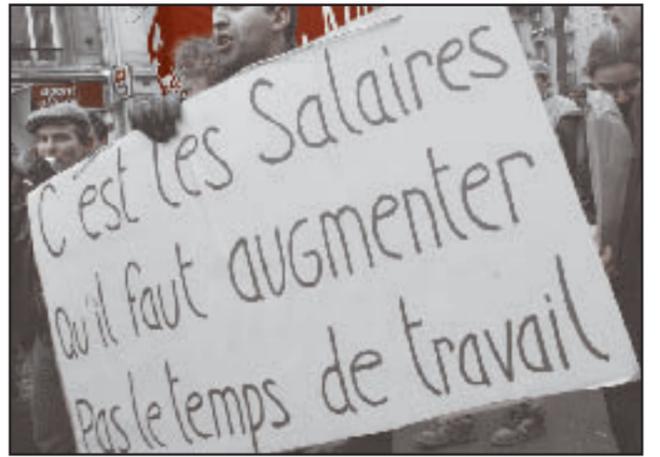
En Espagne, la direction du groupe automobile prévoit la fermeture de son site de Puerto Real, près de Cadix. 1.600 emplois directs et 4.000 emplois induits sont menacés. Les ouvriers de la CGT fortement mobilisés. **Voir page 8.**

MÉDIAS ZAPATISTES

Promedios est une association qui se donne pour mission de former les indigènes du Chiapas à la vidéo et à l'informatique. Reportage dans la communauté de Roberto Barrios dont les habitants se sont ainsi réapproprié l'information. **Voir page 10.**

ET AUSSI...

Sita besoin d'argent, fais grève	2
La « folie » d'un CPE	5
La CNT c'est quoi ?	5
Pentecôte, travailler plus pour gagner rien	6
Droit du travail, nouveau contraceptif	6
Chiapas : résistance en bas à gauche	9
Argentine : quand on assassine un professeur...	9
La Retirada, hommage aux déportés	11
EPR sous pression	11
Abonnements	11



PENDANT LES ÉLECTIONS LA LUTTE CONTINUE

Alors que certains se battent pour savoir si le SMIC à 1500 euros brut doit être appliqué tout de suite ou d'ici 2012, ou aux calendes grecques, les travailleurs ne se laissent pas bercer par de vaines promesses et sont déjà dans la lutte. Ce n'est pas dans les prospectus électoraux mais dans l'action que l'on obtient satisfaction. Les travailleuses et travailleurs de l'ANPE, de PSA, de la SITA ou de l'hôpital Roussy nous le démontrent, tout comme ceux de la Codex ou de Delphi en Espagne, ou encore les zapatistes au Mexique. En France comme sur toute la planète, il y a bien une classe en lutte qui se bat quotidiennement pour l'égalité sociale. Pour réaffirmer cette volonté, faisons du 1^{er} mai une journée de mobilisation anticapitaliste internationale, pour un autre futur.



POUR UN 1er MAI ANTICAPITALISTE & INTERNATIONALISTE

LUNDI 30 AVRIL 07 Meeting International
14h place de la Nation PARIS 20
14h place de la Nation PARIS 20

MARDI 01 MAI 07 Manifestation
14h place de la Nation PARIS 20
14h place de la Nation PARIS 20

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
26, rue des Vignes 75020 PARIS www.cnt-f.org

23 avril 2007

La Confédération nationale du travail se joint au

Prix d'un appel local 0 810 000 367 à partir d'un tél. fixe

BP 30423 - 35004 Rennes cedex
cnt@cnt-f.org www.cnt-f.org

LE COMBAT SYNDICALISTE

Les abonnements, la distribution et l'administration
CS c/o CNT 31 - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
cs-administration@cnt-f.org - tél. 08 72 58 35 90
La rédaction est au 33 rue des Vignoles, 75020 Paris
sa boîte mail est combat-syndicaliste@cnt-f.org

Photos : Francine Bajande, Pierre Tovel, Bertrand, Éric Dussart

Fichier éloigné

Au mois d'août 2006, un fichier de filage des sans-papiers et des personnes qui les accueillent était créé sous le nom de fichier Eloi - pour « éloignement ». Plusieurs associations de soutien aux sans-papiers ont aussitôt saisi le Conseil d'État, qui a prononcé son annulation le 13 mars 2007. Évidemment, ce n'est pas le fond qui a été rejeté mais la procédure de constitution du fichier, par un arrêté du ministère de l'Intérieur plutôt que par décret du Conseil d'État... La procédure légale devrait être réenclenchée d'ici peu, et les associations espèrent bien cette fois faire prévaloir la défense des libertés et dénoncer le filage généralisé.

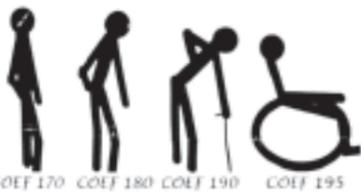
Didier solidarité

Fin 2006, la section CNT du collège les Noirettes, à Vaulx-en-Velin (Rhône), est entrée en conflit avec le chef d'établissement, qui ne voulait pas reconnaître sa représentativité dans l'établissement. Didier Goncalves a fait les frais de ce conflit et a perdu son poste en Contrat d'accompagnement à l'emploi. Afin de condamner cette politique anti-syndicale, vous avez été nombreuses et nombreux à le soutenir en envoyant des fax et des e-mails au principal. Depuis le début de l'année, Didier est sans emploi et n'a perçu que 118 euros ! Nous appelons à la participation à une caisse de solidarité pour que Didier puisse vivre décemment. Envoyez vos chèques à l'ordre du SUTE-SSE-CNT et à l'adresse CNT Educ, CUL, 44, rue Burdeau, 69001 Lyon (précisez au dos « solidarité Didier »). Merci !

Travailleurs handicapés

Nos syndicats viennent d'être informés de la décision unilatérale de l'État de réduire de 20 % la rémunération des travailleurs handicapés actuellement en stage dans les établissements de réadaptation professionnelle.

Cette mesure rend plus précaire encore la situation de travailleurs déjà victimes d'accidents du travail et pour lesquels cette formation reste le seul moyen de retrouver dignement une activité professionnelle, tout en assurant leur autonomie financière et sociale.



La fédération française des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, du bois, de l'ameublement et des matériaux de construction de la CNT apportera tout son soutien aux travailleurs menacés, pour la juste défense de leurs droits acquis, et rappelle l'entière responsabilité du patronat dans la mise en danger des salariés par le non respect de la réglementation sur les conditions de travail, la précarisation des contrats de travail et la recherche effrénée du profit.

FFT-BTP-BAM CNT

PSA : CHRONIQUE D'UNE LONGUE GRÈVE

Mardi 10 avril, à la suite d'une AG difficile, les grévistes de l'usine PSA Peugeot-Citroën Aulnay décidaient de reprendre le travail, essouffés par six semaines d'une grève dure. Ils n'ont pas obtenu satisfaction à leurs revendications : ils se remettent au travail avec une prime de 125 euros et quelques réductions sur la cantine et les transports. Mais il est trop tôt pour faire un vrai bilan de ce mouvement, car au-delà de l'échec apparent, une réelle volonté de lutte s'est manifestée à PSA.

Voici le témoignage de Manu, camarade CNT, qui travaille depuis 13 ans à PSA, comme ouvrier carrossier, témoignage recueilli une semaine avant la reprise.

Peux-tu nous faire une présentation de PSA Aulnay ?

Manu : Les conditions de travail sur la chaîne se sont considérablement détériorées depuis quelques années. Par exemple, les postes de préparation, qui étaient des postes assis réservés aux plus vieux travailleurs, ont été supprimés : maintenant, tout le monde bosse sur la chaîne. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que parmi les trois revendications principales, on trouve la pré-retraite à 55 ans : comment bosser à la chaîne à cet âge ? Autre exemple : les pauses. Deux fois dix minutes sur sept heures de travail... et qui ne sont plus comptées comme temps de travail depuis les 35 heures ! À la pénibilité du travail s'ajoute l'ambiance dans la boîte : racisme latent, non prise en compte des diplômés, militants syndicaux bloqués dans leur carrière, leurs salaires restant bas. En quelques années, la production a doublé alors que le nombre d'ouvriers est passé de 5 000 à 4 000 environ.

Vous entrez dans la sixième semaine de grève. C'est parti comment ?

La grève est partie de Magnetto, un atelier d'emboutissage qui faisait partie de l'usine d'Aulnay et qui a été vendu il y a quelques années par PSA. Au bout d'une semaine, ils ont obtenu presque 130 euros d'augmentation. Les gars de la chaîne à PSA ont été au courant. Ajoutons qu'il y a eu des débrayages d'intérimaires quelques temps auparavant. On est parti sur trois revendica-

tions principales : 300 euros d'augmentation, la pré-retraite à 55 ans et l'embauche des intérimaires.

Depuis le 28 février, le nombre de grévistes oscille entre 500 et 400 ouvriers. Qui sont les grévistes ?

Il n'y a qu'une quarantaine d'intérimaires dans le mouvement, pour des raisons évidentes : ils sont les premiers touchés par la répression. Certains d'entre eux touchent moins de 1 000 euros par mois, en comptant pourtant la prime de précarité et les congés, et ils sont payés 7 à 8 euros de l'heure. Les 4 à 500 grévistes qui tiennent depuis maintenant six semaines sont en majorité des militants et des jeunes pas forcément syndiqués. Ce sont aussi ceux qui ont l'expérience de luttes victorieuses à Peugeot, en 1982 et plus récemment en mars 2005 : 400 grévistes pour exiger le paiement intégral des heures de chômage technique.

Pour le moment PSA n'a rien lâché. Vous en êtes où ?

C'est par l'asphyxie financière que Peugeot compte briser la grève : presque six semaines sans salaire ! Même si le soutien financier a été important, seuls



Photo : Pierre Trovati

deux cents euros ont pu être versés à chaque gréviste. La boîte fait venir des jaunes d'autres sites pour remplacer les grévistes. On leur propose une prime de 750 euros, 60 euros en plus par jour, hôtel payé, voiture de fonction. Certains ignoraient qu'ils iraient jouer les briseurs de grève. Ils sont une centaine à Aulnay. Pendant les premières semaines de la grève, ce sont des cadres qui ont essayé de remplacer les gars. À deux ou trois là où un seul ouvrier tient le poste, ils ont sorti des voitures pourries... PSA avait tenté le déplacement d'intérimaires d'ateliers vers la chaîne, mais le TGI a jugé cette pratique illégale et a condamné le groupe à une amende de 1 500 euros par intérimaire déplacé. Pour PSA l'essentiel est de ne

pas lâcher, comme en témoigne le déroulement des négociations : on a dû aller voir deux fois l'adjoint du préfet du 93, organiser des manifs, en particulier devant le ministère du Travail, pour obliger PSA, via un médiateur, à engager des négociations.

Je crois que vous avez reçu pas mal de soutiens extérieurs. Des candidats à la présidentielle se sont déplacés et surtout il y a eu des jonctions avec d'autres boîtes.

Ce que les candidats à la présidentielle nous ont apporté, c'est juste les caméras... Et ça n'a pas fait bouger PSA. Par contre, on a eu une jonction avec les gars de Clear Channel, l'afficheur de la campagne électorale. Ils étaient en grève, on a manifesté avec eux à St-Lazare. On a vu aussi les employés de la SITA qui nous ont dit qu'on leur donnait envie de se lancer eux aussi dans la grève. Sinon il y a eu d'autres boîtes qui ont rejoint le mouvement par exemple des sous-traitants de PSA. Chez Lear, qui fabrique les sièges, ils se sont mis en grève, du coup les voitures qui sortaient de l'usine d'Aulnay étaient sans siège ! Sur les autres sites de PSA, il y a eu quelques débrayages de solidarité et surtout un soutien financier important.

Et les négociations n'ont rien donné...

On n'a rien obtenu, à part quelques broutilles proposées par PSA : des sandwiches hallal dans les distributeurs ; une baisse de quelques euros sur les cars et de 30 centimes pour la cantine ! Sur les salaires, PSA refuse de revenir sur l'accord de groupe signé en début d'année et qui prévoit 1,6% d'augmentation (donc moins que le taux d'augmentation du SMIC). À l'AG, la CGT proposait de reprendre, alors que PSA a seulement promis de ne pas sanctionner les grévistes...

Comment vois-tu la suite ?

Je suis prêt à continuer, mais il faudra voir combien on est. On organise une diff de tracts mardi matin avec des camarades de la CNT-STE 93 : dans ce tract, on dénonce le nouvel accord qui vient d'être signé, vendredi 6 avril au soir, par PSA avec certains syndicats : CFDT, FO, CGC, CFTC, les syndicats maison. De l'aveu même de la direction, cet accord « a pour objectif d'anticiper les effets sur l'emploi de l'évolution de l'entreprise dans un environnement automobile fortement concurrentiel ». C'est en quelque sorte de la délocalisation et des licenciements déguisés. Un autre point nous alarme, PSA travaillera aussi pour Sarkozy, puisque dans le même accord, il est dit que PSA s'occupera avec la Préfecture de proposer et d'organiser les « retours volontaires » au pays des travailleurs « étrangers ». Peut-être qu'en voyant tout ça, les gars voudront continuer le mouvement...

Propos recueillis par Alix STE 93

Mobilisation payante chez les éboueurs de Sita

Une grève illimitée qui se termine bien en quatre jours : c'est ce qu'ont réussi à faire les éboueurs de la CNT, en intersyndicale avec FO et la CGT.

Le feu couvait depuis le début de l'année quand, à l'occasion de la négociation annuelle sur les salaires, la direction propose royalement 1% puis 1,5% d'augmentation, les syndicats exigeant 5%. Au terme de l'ultime réunion du 29 mars, la direction monte à 2%.

Refus des organisations syndicales et préavis de grève. Très largement suivie, celle-ci provoque immédiatement un entassement des ordures sur les trottoirs. D'autant que les grévistes bloquent les bennes des sociétés mandatées par la ville pour remplacer celles de la SITA. Face à la détermination des grévistes et sous la pression des élus, principalement de droite, qui craignent pour leur image en ce temps d'élections, la SITA Île-de-France finit par reprendre les négociations le jeudi 5 avril. Tard dans la nuit, un accord est signé. Il prévoit une augmentation

de 3% au 1^{er} janvier 2007 (rappel payé en avril) et 0,5% au 1^{er} juillet ; une augmentation du montant du ticket restaurant à 8,20 euros et de l'indemnité de repas à 11,25 euros ; une prime journalière de chauffeur conduite à droite de 2 euros ; une prime journalière pour les salariés du département traitement (déchet-terie). Enfin, les modalités de décompte et d'indemnisation des jours de grève sont prévues.

Pour Aomar, délégué syndical central CNT, qui a participé à toute la mobilisation et aux négociations, le bilan est positif pour les salariés qui, en quelques jours, ont obtenu satisfaction. Positif aussi pour la CNT, car sur certains sites comme celui de la TIRU à Ivry, ce sont nos délégués qui ont conduit le mouvement. Cette grève nous a prouvé que l'organisation syndicale coordonnant la lutte sur différents sites d'une entreprise géographiquement éclatée est déterminante et est seule à même de faire fléchir le patron.

Syndicat du Nettoyage et des activités annexes CNT-RP

Un contrôle n'est jamais banal Gratuité des transports en commun

Ceux qui, dans la presse à grand tirage, se permettent de qualifier les contrôles des titres de transport « d'opérations banales » ne doivent pas y être souvent confrontés. Un contrôle n'est en effet jamais banal. Surtout pour certaines catégories de la population, qui ne peuvent plus prendre les transports sans avoir à subir les assauts de véritables commandos des forces de l'ordre, qui se croient tout permis. De la gare du Nord, par où passent les trains et les RER des banlieues, aux lignes de bus de ces mêmes banlieues, les lieux de contrôle ne sont jamais choisis au hasard et les méthodes employées pour faire régner l'ordre, par le biais d'un « banal contrôle des titres de transport », sont réellement violentes et choquantes. Pour certaines populations, cela tourne régulièrement à l'humiliation, si ce n'est au drame. Depuis la loi de Sécurité quotidienne de 2001, c'est la prison qui attend ceux qui n'ont pu régler leur amende et qui en ont cumulé plus de dix en douze mois. Et ne parlons pas des sans-papiers arrêtés pas ces mercenaires de l'ordre, et qui se retrouvent dans des situations tragiques. Il existe aujourd'hui de véritables zones de relégation sociale, et ceux qui y vivent

devraient se satisfaire d'être assignés à résidence. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que certains craquent et tentent de répondre à cette injustice.

Se déplacer est en effet un besoin dont personne ne doit être privé. C'est pourquoi le Réseau pour l'abolition des transports payants revendique depuis de nombreuses années la gratuité des transports pour toutes et tous. Les transports doivent cesser d'être le lieu où s'expérimentent toutes les mesures de contrôle et d'encadrement de mouvement des populations, le lieu où seules les multinationales et leur monde marchand ont droit à la parole. Les transports publics doivent permettre à chacun de se déplacer selon ses besoins et ses envies, et la gratuité d'accès aux transports est un préalable indispensable à l'existence d'une certaine égalité face au service public.

Le RATP apporte donc tout son soutien à ceux et à celles, qui, à la gare du Nord [mardi 27 mars 2007], ont refusé de subir une fois de plus les humiliations et les violences des contrôleurs, GPSR, policiers, CRS ou toute autre force de l'ordre, juste parce que ces premiers avaient eu l'audace de vouloir se déplacer.

Le RATP

LE TROU SANS FOND DE LA FLEXIBILITÉ

Depuis les années 80, le droit du travail et la représentativité syndicale subissent des attaques répétées de la droite comme de la gauche. Chronique d'une destruction planifiée, amplifiée.

Le droit du travail est une construction relativement récente, qui a suivi la montée en puissance du mouvement ouvrier pendant l'industrialisation des pays occidentaux à partir du XIX^e siècle. Il rassemble donc une quantité de droits collectifs conquis par les luttes ou concédés par les dirigeants pour maintenir la paix sociale. Il impose ainsi au pouvoir patronal tout-puissant – celui d'embaucher, de licencier et de diriger l'entreprise – de multiples frustrations dont le patronat a toujours rêvé de se débarrasser. C'est en train de devenir réalité : la réaction patronale, dès les années 80 sur fond de crise sociale et de conversion des partis de gauche au « réalisme économique », a connu ces dernières années une accélération sensible avec des attaques sans précédent contre les droits des travailleurs.

Destruction des droits collectifs

Bien que nous soyons partisans de la réduction du temps de travail, l'application de la loi sur les 35 heures a ouvert de grandes brèches dans l'organisation du temps de travail – dont dépend la possibilité d'une vie en dehors – en instaurant l'annualisation et la modulation des horaires entre les semaines, ainsi que les forfaits jours pour les cadres autonomes. Martelant son opposition aux 35 heures, la droite n'a eu de cesse d'agrandir les trous percés par les lois Aubry. Mais plus que des réformes thématiques, l'UMP s'est attachée à démanteler toute la structure du droit (Code du travail, de la convention collective jusqu'au contrat de travail), ouvrant les possibilités d'un grand dumping social à tous les niveaux, en particulier à travers la loi Fillon du 4 mai 2004 qui permet aux

accords d'entreprise de comporter des dispositions moins favorables que dans les accords de niveau plus large, comme les conventions collectives. Le dogme de la négociation fait d'ailleurs consensus à gauche comme à droite, de même que la réforme de la représentativité syndicale, qui s'oriente vers un syndicalisme électoraliste, de délégation à des représentants qui négocient en l'absence de rapport de forces. Pour noyer définitivement le syndicalisme, Sarkozy programme de conditionner le droit de grève à une consultation à bulletin secret dans l'entreprise.

Pouvoir total au patron

Mais pour l'UMP et pour le patronat qu'elle sert, détruire les garanties collectives ne suffisait pas. Il faut, pour couronner le tout, bâillonner l'individu par la réforme du contrat de travail : dans un contexte de destruction des solidarités collectives, les salariés ont développé des stratégies de défense individuelle, notamment en portant plainte devant le conseil des prud'hommes. Le but du Contrat nouvelle embauche était d'empêcher ces recours en soulageant l'employeur de justifier de son licenciement, lui donnant ainsi toute puissance sur ses salariés. Heureusement, la fragilité juridique du CNE et le barrage fait au CPE en 2006 ont remis en selle le mouvement social, mais jusqu'à quand ? Sarkozy parle d'un nouveau contrat pour tout le monde, Royal d'abroger le CNE mais sans se positionner sur les problèmes de précarité, ce qui laisse la possibilité pour une réforme similaire. Enfin, avec Bayrou, ils partagent tous l'éloge de la flexi-sécurité, nouveau mensonge patronal qui fait croire à un marché de l'emploi où une précarité extrême serait compensée par de la formation et une possibilité de retrouver du boulot facilement. Pour le FN, c'est plus simple : à l'avant-garde du Medef, il propose que le salarié négocie directement avec l'employeur. Le Code

du travail peut bien aller au recyclage – il subit d'ailleurs actuellement une « recodification » devant se terminer en 2008 et qui est utilisée pour réduire certains droits au profit de l'employeur.

Pour nous, il est évident que la course à la flexibilité est un trou sans fond. Nous devons être prêts à riposter aux nouvelles attaques qui suivront sûrement les élections, mais au-delà il faut se diriger vers de nouvelles conquêtes, en commençant par construire un mouvement et des revendications au niveau international.

Simon ✎ Santé social RP



QUAND L'HÔPITAL SE FOUT DE LA SANTÉ

L'Institut Gustave Roussy (IGR), à Villejuif, connaît depuis plusieurs années des difficultés budgétaires. On ne sait déterminer si celles-ci correspondent à la situation générale des hôpitaux ou si elles revêtent un caractère particulier aux centres de lutte contre le cancer. Toujours est-il qu'au nom de ces restrictions, les salarié(e)s ont dû affronter la fermeture de l'unité de soins de La Grange, en Seine-et-Marne. Ils ont vu disparaître la convention collective dont dépendaient leurs professions au profit d'une convention au rabais, signée par la seule CFTD malgré l'opposition farouche du personnel, qui devait soit-disant pérenniser les emplois en réduisant, entre autres, les salaires d'environ 30 %.

En 2005, la direction choisissait d'externaliser les secteurs restauration et hôtellerie ; le premier étant en charge de l'alimentation, le second responsable de l'entretien et de l'hygiène.

Le 1^{er} septembre, les sociétés commerciales ISS et MEDIREST entrent en fonction dans cet établissement à but non lucratif du service public hospitalier. L'inspection du travail refuse le transfert des représentants du personnel aux sous-traitants privés. Chocs de

cultures et d'intérêts, une cinquantaine d'employé(e)s lancent une procédure pour contester cette décision. Le 21 décembre 2006, la cour d'appel ordonne à l'IGR leur réintégration.

Pendant cette période, nous avons pu constater la dégradation de la qualité des services et les méthodes des sociétés venues mettre au pas le personnel et créer de la plus-value sur le système de soins. Malgré notre tentative de réoccuper nos postes et face aux sanctions infligées par l'employeur, nous avons été privés d'activité et payés à ne rien faire tandis qu'une cinquantaine de salarié(e)s déposaient à leur tour un dossier de réintégration. Utilisant tous les moyens imaginables (harcèlement, mutations, sanctions), les nouveaux employeurs tentent de mener à bien leur objectif contractuel : diminuer le plus possible le nombre de salariés. La direction de l'IGR répond à cette décision de justice par une menace simple et radicale : licenciement des salariés réintégrés et mise en place d'un « plan de sauvegarde des emplois » tout en contestant la décision devant la Cour de cassation. Voilà donc trois mois que nous

sommes en lutte, essayant de casser le mur du silence autour de notre situation et défendant, outre nos emplois, un vrai système d'égalité d'accès aux soins. La gestion mercantile de nos secteurs représente à court terme l'exclusion des plus pauvres. Alors qu'on nous annonce également l'externalisation du service de stérilisation, les menaces se précisent sur la plupart des activités sous prétexte de recentrage de l'hôpital sur le cœur de métier. Nous sommes tous et toutes le cœur du métier, tous et toutes au service du malade et nous refusons que le patient d'aujourd'hui apparaisse comme une cible demain. Une intersyndicale CGT-SUD-FO-CGC tient un rôle tout à fait efficace tant au Comité d'entreprise qu'auprès des salariés en lutte, cependant les solidarités ne sont pas toujours ce qu'on pourrait en attendre. Nous sommes dans une dynamique de lutte (igrenlutte.free.fr), soutenus et portés par des décisions de droit. Mais nous ne concrétiserons aucun progrès sans que soit créé le rapport de forces indispensable pour affronter la casse du bien commun et du service collectif.

Article recueilli par Etpic 94

Au service des chômeurs pas des boîtes privées

Le jeudi 29 mars 2007, les agents ANPE étaient en grève pour refuser la mise en application d'un décret de loi instituant la régionalisation et la privatisation du service public de l'emploi.

La régionalisation prévue par ce décret se traduira pour l'ANPE par un désengagement de l'État, par la recherche effrénée d'autres financeurs et surtout par une gestion de la pénurie des moyens. Il remettra aussi en cause l'égalité de traitement au profit de la territorialité des politiques de l'emploi, avec un risque de soumission au patronat local. La création de filiales commerciales est censée favoriser le développement de services commerciaux. Elle ouvre surtout la porte à l'externalisation de nombreux services.

Déjà l'ANPE est impactée par la mise en œuvre du rapprochement avec l'Assedic : création d'un groupement d'intérêt économique de l'informatique, déjà largement sous-traité au privé, et appel à des entreprises privées de plateformes téléphoniques. Et la généralisation des plateformes (directions régionales concentrées, gestion des services administratifs...) à venir relève de la même politique. Dans le même temps,

l'Unedic fait massivement appel à des prestataires privés et aux conditions d'embauche très précaires pour assumer une part croissante du Suivi mensuel personnalisé (SMP). Les conséquences de ce projet n'atteindront pas seulement les salariés de cette institution : depuis l'entrée en vigueur du Plan d'aide au retour à l'emploi en 2001, les logiques de contrôle et de restriction des droits des demandeurs d'emploi n'ont cessé de croître. Beaucoup voient ainsi leur situation personnelle et économique basculer vers une plus grande précarité. La mise en œuvre du SMP ne fait que renforcer ces politiques de culpabilisation des chômeurs. Nul n'ignore aujourd'hui que derrière l'Unedic se cache le Medef et sa volonté de faire baisser le coût du travail en tirant les salaires vers le bas. L'État y trouve son compte en espérant bénéficier d'une baisse virtuelle du nombre de chômeurs. À travers la « bataille pour l'emploi », c'est la guerre aux chômeurs et, par delà, à tous les salariés qui est déclarée.

Oubliée par l'intersyndicale, la section CNT ANPE a intégré celle-ci le 2 avril. Grâce à une collaboration de longue date avec les comités de chômeurs (notamment AC!) et pleinement soutenue par la CNT à travers

toute la France, elle a su se mobiliser et démontrer l'efficacité de la lutte intercorporative, de ses modes d'action et de la justesse de son analyse. De fait, au cours d'une mobilisation qualifiée d'historique par l'ensemble des organisations syndicales (plus de 55 % de grévistes), seule notre section a su s'exprimer auprès des journalistes et du public.

Reçue par Christian Charpy, directeur général de l'ANPE, l'intersyndicale a obtenu quelques avancées, comme le gel des « plateformes de directions régionales ». Toutefois, elle a exigé d'être également reçue par Borloo, ministre de la Cohésion sociale, et Larcher, ministre délégué à l'Emploi, pour poursuivre la négociation.

Active au sein de l'intersyndicale, la section CNT ANPE n'en poursuit pas moins son œuvre en impulsant (en collaboration avec certaines organisations syndicales) la tenue d'assemblées générales régulières dans toutes les agences locales et en poursuivant la diffusion d'informations, entre autres, pour que la base reste maîtresse du mouvement.

Section ANPE ✎ CNT sante-social RP
Contact : section.anpe@cnt-f.org

École Rampal des solidarités actives

De mémoire de manifestante, on a rarement entendu un rassemblement d'enseignants scander « Police partout, justice nulle part ! » Lundi 26 mars, nous sommes pourtant plusieurs milliers à le reprendre, rassemblé-e-s devant le rectorat de Paris, rue de la Sorbonne. Le vendredi précédent, Valérie Boukobza, notre collègue et directrice de l'école Rampal, est convoquée pour une audition au commissariat du 19^e arrondissement de Paris, et n'en ressortira que 5h30 plus tard. Via les listes RESF et syndicales, nous sommes au fait des incidents qui se sont déroulés devant l'école et qui ont visé l'arrestation de deux parents d'élèves, les lundi 19 et mardi 20 mars.

Pour comprendre ce qui s'est passé ces deux soirs-là, il faut rappeler que depuis plus de deux ans Belleville, quartier où se situe l'école Rampal, et particulièrement l'entrée du métro, sont la cible d'opérations de police musclées. En réponse, RESF des 10^e, 11^e et 20^e arrondissements appelle à des rassemblements chaque 2^e mardi du mois depuis la rentrée 2006. Pour tenter de décourager ces opérations de police violentes et plus sûrement d'alerter l'opinion, RESF cherche à développer la solidarité active des habitants du quartier.

Or, ces lundi et mardi soirs-là, après plus de deux ans de mobilisations contre l'expulsion des familles sans papiers d'enfants scolarisés, la police pousse le bouchon beaucoup trop loin. Des interpellations, qui plus est de parents, se passent devant une école. C'en est trop, la ligne rouge est franchie. En toute logique, les parents d'élèves présents et les habitants du quartier réagissent, et s'interposent physiquement.

Qu'une directrice d'école s'interpose elle aussi, ouvre les portes de l'école pour tenter de soustraire quiconque à cette abjection et en premier lieu pour mettre à l'abri les enfants ne peut que susciter notre sympathie et notre bienveillance. La solidarité en acte dont fait preuve Valérie Boukobza nous semble relever du bon sens. En tant qu'enseignante, éducatrice, adulte en charge d'enfants, Valérie prend ses responsabilités et nous la soutenons.

Quel choc d'apprendre le vendredi suivant que notre collègue est placée en garde à vue et sera éventuellement poursuivie en justice ! Spontanément, des dizaines d'enseignant-e-s se relaient devant le commissariat du 19^e, qui, sous la menace d'une mobilisation grandissante, relâche Valérie.

Lundi 26 mars devant le rectorat, nous répliquons à cet affront par le nombre et la rapidité : pas question de laisser cette attaque impunie. Dès le mardi, un appel à la grève est lancé. Ses effets ne se font pas attendre ; nous apprenons le jeudi 29 mars que le parquet abandonne toutes les poursuites contre Valérie.

Pourtant, le lendemain, vendredi 30 mars, la grève nous semble une évidence et nous sommes plusieurs milliers à battre la pavé en direction du ministère de l'Éducation nationale. Il aura fallu aller jusque là pour que notre ministère et celui de l'Intérieur soient appelés à la raison et au b.a.ba de notre métier : enseigner ne saurait se réduire à des dictées, des cours de grammaire ou de calcul mental.

Nathalie Astolfi ✎ STE 75





Le droit du travail est partout attaqué, et le milieu associatif est un bon terrain d'expérimentation pour le gouvernement. Par ce biais il compte faire passer de nouvelles lois permettant la destruction toujours plus poussée du droit. Aujourd'hui, on joue sur la fibre émotionnelle des travailleurs qui exercent dans ce genre de profession pour mieux faire passer la pilule. C'est pourquoi il est déterminant que le syndicalisme s'exprime dans ce secteur d'activité au même titre que partout ailleurs. C'est au travers de deux exemples concrets de lutte dans le milieu associatif et l'explication d'une de ces « nouvelles » lois exemplaires que l'on peut voir se profiler le saccage des acquis sociaux des travailleurs...

Fraternelle (-ment licencié)

Dans le CS de février, nous relations la lutte de Romain qui, il y a deux ans, poursuivait son patron aux prud'hommes. Il y a un an, l'affaire était déboutée devant quatre conseillers prud'hommes de Saint-Claude. On sait que la parité patron-salariés proposée par l'organisation prud'homale n'est pas égalitaire. Mais pour Romain c'est pire : le patron qu'il attaque est une association culturelle de 200 adhérents et dont le noyau dur est composé de notables et autres bureaucrates. Cette lutte n'est pas finie. Outre le plan juridique (appel aux prud'hommes et recours en faute inexcusable devant la Sécu), la CNT se mobilise par des distributions de tracts lors des soirées culturelles, projection-débat, assemblée générale... et est confrontée à l'effet « association ».

On ne peut pas critiquer une association d'éducation populaire. Au mieux, on assiste à une compréhension passive, au pire à des insultes. Pour l'association, révéler la violence des faits dont Romain fut l'objet n'a aucune incidence sur ses activités. Mais ça en a sur son image « sociale » et sa dimension politique.

En conciliation à la CPAM, le président de l'association a eu la bonté de ne pas nier la maladie professionnelle (c'est une première!) de notre camarade, mais refuse toute responsabilité.

La mise aux normes de l'atelier, que demandait le tract (considéré comme faute grave, soit-disant diffamatoire) parallèlement aux courriers de l'inspection du travail, s'achève ce printemps. Les subventions ont été généreuses malgré le scandale, tous bords politiques confondus.

L'appel aux prud'hommes est bien parti pour nous voir déboutés. Comme le tract qui a servi de prétexte au licenciement le disait : pour La Fraternelle, « le droit du travail ne passera pas ». Son président s'en est toujours vanté : « Jamais un salarié n'a gagné contre la Frat. » En se payant les services d'un cabinet d'avocats spécialisé dans la défense patronale, les non-patrons, car administrateurs « bénévoles », déboursent enfin de l'argent en propre non pas pour un « emploi aidé », mais contre leur salarié! Le bénévolat associatif en a fait des spécialistes du mépris de leurs salariés. *Interco 39*

Dans l'associatif refusons des Conditions d'Emploi Écœurantes

Votés à l'ombre des sessions parlementaires de l'été dernier, le Contrat de volontariat associatif et le Contrat d'engagement éducatif font maintenant partie des nouveaux missiles de l'arsenal patronal fabriqués pour détruire le Code du travail.

Devant le déficit des transferts sociaux et l'abandon du principe d'État providence, c'est la précarisation des animateurs saisonniers (des centres de vacances) ou à temps partiel (des centres de loisirs) qui permet aux « socio-patrons » de dégager les bénéfices nécessaires au maintien des emplois de cadres professionnels et permanents couverts par la convention collective (CC) de l'animation du secteur socioculturel. Une autre source de bénéfices provient de la marchandisation inflationniste des formations d'animateurs. Cette stratégie est suicidaire.

Au sein des associations d'éducation populaire et des syndicats (dont le STE-CNT), des militants ont réussi à faire retirer l'annexe II de la CC de l'animation du secteur socioculturel, qui permettait aux employeurs associatifs de déroger au droit du travail. Les juges prud'hommes se sont prononcés. L'annexe II est illégale. Le Conseil économique et social a alerté les élus sur les dangers de la multiplication des emplois précaires et la paupérisation généralisée de la jeunesse, tous secteurs confondus.

Mais si le Contrat première embauche (CPE) a été retiré, il existe encore de nombreuses formes de contrats qui donnent aux employeurs la possibilité d'aménager le Code du travail ainsi que des dispositifs qui permettent le travail saisonnier. Or l'avidité libérale s'inquiète des risques d'épuisement des stocks disponibles, il s'agit pour elle de trouver des gains de rentabilité en dehors du marché du travail. Le Contrat d'engagement éducatif (CEE), le Contrat de volontariat associatif, le Contrat nouvelle embauche, le Contrat d'accès à l'emploi, le Contrat avenir, tout comme l'a été le CPE, sont des moyens de déroger au Code du travail. Le CEE est une machine au service de l'exploitation du gisement de la seule énergie renouvelable qu'est la jeunesse. Il est plus particulièrement adapté aux jeunes en demande

d'engagement, immédiatement disponibles et souvent déjà bien formés, « BAFA souhaité ». L'idéal pour une variable d'ajustement. Le CEE permet à un employeur de faire travailler un animateur 80 jours par an, payés 2,2 heures de SMIC par jour, quelle que soit l'amplitude de la journée de travail.

Le CEE permet d'engager des accompagnateurs, des animateurs, des directeurs, des formateurs de centres de loisirs, de centres de vacances, de clubs sportifs et de centres socioculturels accueillant des enfants ou des personnes handicapées dans le secteur associatif, dans celui des collectivités territoriales et... dans le secteur privé lucratif! Le CEE est donc beaucoup plus rentable que l'ancienne annexe II et va offrir au secteur marchand, au nom de la concurrence libre et non

Il s'agit, pour l'avidité libérale, de trouver des gains de rentabilité en dehors du marché du travail.

faussée, les mêmes avantages qu'aux associations d'éducation populaire. À vouloir jouer les technocrates dans la cour des grands, les « socio-patrons » ont tout gagné...

SUD Éducation branche animation présente une analyse des textes de loi sur le volontariat associatif et l'engagement éducatif¹. Les organisations syndicales se sont opposées à ce projet dans différentes instances nationales, tel le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ). Mais dans un secteur très peu syndiqué, où la confusion consensuelle employeur-salarié est partout, la mobilisation est souvent restée intentionnelle. Les dérives étaient prévisibles dès lors que les grandes fédérations d'éducation populaire ont

choisi de s'inscrire dans une perspective concurrentielle. Le livre noir de l'animation socioculturelle² présente un tableau réaliste de la situation. Aujourd'hui, il s'agit de s'organiser collectivement autour de revendications collectives : la gratuité de toutes les formations citoyennes que sont le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation, l'Attestation de formation aux premiers secours, le Brevet de surveillant de baignade, le Brevet de circulation routière selon le principe du volontariat ; la gratuité des formations professionnelles ; la réorganisation interministérielle des filières professionnelles et l'harmonisation des diplômes ; l'arrêt immédiat du recours au CEE et au contrat de volontariat ; l'abrogation du CEE, du contrat de volontariat et l'application du Code du travail in extenso à tous les salariés ; l'application de la CC pour les salariés du secteur.

Ces revendications sont un préalable si l'on veut éviter les dérives dans lesquelles vont nous entraîner les coordonnateurs de projets de partenariat pour le développement des ressources humaines dans l'économie sociale : l'enchaînement de contrats précaires à d'autres néo-contrats toujours plus précaires ; la stagiarisation prolongée et la surqualification professionnelle ou, a contrario, l'improbable qualification, attestée par la possession du diplôme certifiant la compétence dans la spécialité et dans l'option plurivalente correspondante adaptée aux publics concernés (sic) ; la non-reconnaissance des heures effectuées ni des temps de préparation ni des heures de nuit... sans possibilité de recours aux prud'hommes puisque ces conditions de travail sont dérogatoires au Code du travail ; les couvertures sociales rétrécies, les conditions sanitaires défectueuses, les temps de récupérations non respectés.

Derrière un discours paternaliste et moralisateur sur l'utilité sociale des centres de vacances et de loisirs, la loi sur le volontariat associatif participe à la politique libérale du gouvernement en matière d'éducation. À coups de dérèglementation, elle engendre la régression sociale.

Gildas CNT-STE 35

(1) Tract « Ils ont osé ! ». Contact : info@sud-sante.org

(2) Sous la direction de Marion Peyre, Éditions L'Harmattan, 2005.

CICP

de la solidarité internationale au soutien aux salariés

Le Centre international de culture populaire (CICP), situé rue Voltaire à Paris, est né en 1976 d'une volonté politique de mettre des moyens matériels et humains à la disposition d'associations soutenant des luttes de libération nationale, défendant les droits de l'homme, solidaires avec les travailleurs immigrés pour faciliter leur travail et développer la solidarité en leur fournissant les moyens techniques, logistiques et matériels pour leur permettre d'exercer leurs libertés d'activité, d'expression et de réunion. Le CICP regroupe plus de quatre-vingts associations et collectifs de lutte (notamment des collectifs de sans-papiers). Une trentaine d'associations y ont des locaux, employant en tout une cinquantaine de salariés. Chaque association est indépendante et le CICP n'interfère aucune-ment dans leur organisation ni leurs

prises de position. De nombreux membres de la CNT militent bénévolement dans plusieurs associations et participent aux activités de ce centre associatif autogéré, qui refuse toute subvention de fonctionnement dans un souci d'indépendance politique. Pour information, le CICP sera un des lieux où se déroulera une partie des rencontres de notre conférence internationale syndicale IO7. Plusieurs salariés du CICP sont syndiqués à la CNT depuis de nombreuses années¹. En 2006, à la demande de salariés de différentes associations, des réunions informelles se sont organisées afin d'évoquer les conditions de travail dans les différentes structures. De nombreux problèmes, comme le décompte des heures travaillées, la difficulté de récupérer les heures supplémentaires, la confusion des tâches salariées et militan-

tes par les employeurs, le non-respect ou l'ignorance des conventions collectives, ou encore le problème pour trouver un interlocuteur lorsque plusieurs personnes sont « employeurs » étaient communs, et ces réunions ont rencontré un bon écho dans la maison. Au vu des besoins exprimés, une section CNT du Syndicat santé social-fonction publique territoriale s'est formée au CICP et a réfléchi à la mise en place de dispositifs pouvant répondre aux attentes des salariés. La difficulté résidant dans la multiplicité des structures associatives, et donc d'employeurs différents. La solution retenue a été celle de l'élection de délégués de site (lire l'encadré ci-contre), et la section a entamé des négociations avec les différents administrateurs pour la mise en place de ce dispositif.

Par son travail, la section CICP du syndicat Santé social-FPT de la CNT a pu relancer, au sein du centre, la réflexion sur la question du salariat dans le milieu associatif, et ce thème a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du CICP, qui se tiendra en mai prochain. Cette démarche n'a pas pour objectif de mettre en péril les associations du CICP mais de renforcer l'accès aux droits des salariés qui travaillent dans des organisations luttant au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en France et dans le monde entier.

Section CNT du Centre international de culture populaire (CICP)

(1) On peut noter l'existence, il n'y a pas si longtemps, d'une section du Syndicat de l'industrie informatique (SII) de la CNT, qui regroupait la totalité des salariés au sein de l'association Globenet. Cette section n'existe plus aujourd'hui car Globenet a décidé de fonctionner totalement par le biais du bénévolat militant.

Qu'est-ce qu'un délégué de site ?

Les délégués de site exercent les attributions des délégués du personnel. Ils sont nommés dans les entreprises de moins de onze salariés dont l'activité s'exerce sur un site où sont employés durablement au moins cinquante salariés. Ils permettent de faire l'interface juridique entre les salariés et les employeurs, et de travailler en concertation sur des sujets communs, comme l'aménagement et l'organisation du temps de travail, l'hygiène et la sécurité du site, etc. Les délégués de site peuvent également proposer des rencontres entre les salariés, afin de leur apporter l'écoute et les conseils dont ils pourraient avoir besoin.

MILITANTISME AU QUOTIDIEN LE COLLÈGE HENRI-BARBUSSE

Forts de plusieurs victoires syndicales, les membres de la section du collège de Vaulx-en-Velin nous dispensent ici leurs conseils avisés, de la simple distribution de tracts à la grève¹.

L'animation et le développement d'une section CNT (c'est-à-dire l'expression du ou des syndiqué-e-s CNT sur un lieu de travail) dans un collège ou un lycée est la base de notre «besogne syndicale quotidienne». C'est un enjeu important, voire indispensable pour le développement, l'ancrage et la reconnaissance de notre syndicalisme. Cela passe, en dehors des moments de lutte, par une présence régulière qui tend à affirmer la visibilité de notre syndicat et la lisibilité de notre syndicalisme. L'usage d'outils et d'espaces comme le panneau syndical, la diffusion d'un bulletin ou de tracts réguliers ou encore l'heure d'information syndicale (HIS) en sont des étapes indispensables. Même si toutes ces activités peuvent paraître rébarbatives et qu'on en voit rarement les résultats de façon immédiate, ce sont des étapes nécessaires pour obtenir le soutien, ou au moins la reconnaissance, des collègues et ainsi pouvoir les sensibiliser et les mobiliser lors des moments de lutte.

Les remarques et réflexions qui suivent sont le résultat de six ans de pratique et d'expérience de terrain au sein du collège Henri Barbusse (ex-collège de Zone sensible, aujourd'hui classé EP1 «Ambition réussite»), à Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise. Créée à la rentrée 2000, la section CNT compte aujourd'hui six membres, et est montée jusqu'à treize membres entre 2001 et 2003. Depuis sa création, elle est l'expression syndicale la plus importante au sein de l'établissement. La baisse d'effectif de la section s'explique non pas par un éloignement de la CNT, mais par les aléas des mutations (ce qui a permis, forts de cette expérience, la création de nouvelles sections dans d'autres établissements) ou par de nouvelles orientations professionnelles pour les adhérent-e-s issu-e-s de la vie scolaire. Cette implantation est le résultat d'un contexte spécifique – celui d'un établissement de Zone sensible composé d'enfants issus d'un milieu populaire et majoritairement de l'immigration, souvent frappé par la précarité et le chômage, auquel sont confrontés des personnels plutôt jeunes – mais aussi d'une pratique syndicale concrète organisée autour des pistes suivantes.

Animer le panneau d'affichage syndical

C'est la preuve du dynamisme du syndicat ou de la section ! La qualité des textes affichés, leur pertinence par rapport à l'actualité et aux luttes principalement menées dans l'éducation sont des gages de sérieux et permettent de diffuser et de populariser nos grilles d'analyse auprès des collègues. Parallèlement, on distribue régulièrement dans chaque casier des collègues le bulletin du syndicat et les tracts appelant à la grève, autour d'une mobilisation ou d'un sujet spécifique (précarité, initiatives interprofessionnelles...).

Organiser des heures d'information syndicale

L'heure d'information syndicale a pour nous deux vocations principales. D'une part, informer et mobiliser les personnels sur des grands thèmes de société en préparation à des journées de grève professionnelle ou interprofessionnelle, par exemple. D'autre part, aborder les questions qui concernent la vie de l'établissement, comme le bilan de la rentrée, ou des problèmes particuliers qui apparaissent en cours d'année. Même lorsque l'HIS est à vocation «générale», on pense toujours à réserver du temps à l'expression des personnels sur leurs problèmes spécifiques. Dans tous les cas, nous prévoyons toujours de faire une petite introduction pour chaque thème afin de «donner le ton» et d'éviter les dérives du type «comptoir de café» ou «boîte à «ralages»». Dans le cas d'une HIS spécifique aux problèmes de l'établissement, nous avons l'habitude d'organiser les interventions en donnant la parole par secteur : vie scolaire, ATOS, enseignants. Pour que l'heure d'info syndicale ait du sens et une éventuelle retombée réelle sur les conditions de travail, on prend du temps pour reformuler les questions ou les demandes dans le but d'élaborer notre intervention en tant que syndicat auprès du chef d'établissement, que nous demandons régulièrement à rencontrer après la tenue de l'HIS. Après avoir été reçus, on rédige

systématiquement le compte-rendu des questions posées et des réponses de la direction afin de les distribuer dans tous les casiers des collègues.

Enfin, l'heure d'information syndicale nous a également permis à de nombreuses reprises de montrer, à un niveau hiérarchique supérieur, que les personnels du collège se concertent et souhaitent agir sur leurs conditions de travail. Des communiqués élaborés et votés lors des HIS permettent de faire connaître l'activité qui règne sur l'établissement. Ils sont souvent doublés à la presse. Suite à ces communiqués, il nous est aussi arrivé de demander des audiences aux administrations citées lorsque nous avons des questions ou problèmes à régler (précarité, décentralisation...). Toutes les informations récoltées lors de ces audiences sont, là aussi, systématiquement diffusées le plus largement possible à l'ensemble des collègues.

Gérer les imprévus au quotidien

Enfin, dans la vie d'une section syndicale, il y a toujours des situations d'imprévus, d'incidents graves qu'il faut essayer d'envisager avec sang froid. Au cours des dernières années, nous avons dû utiliser l'arme de la grève à deux reprises pour des problèmes spécifiques au collège, une fois en début d'année par rapport aux effectifs de certaines classes et une fois pour éviter l'expulsion d'une famille dont deux des enfants étaient scolarisés au collège. Dans de telles situations, il faut apporter beaucoup d'attention à la préparation du mouvement : on déclenche la grève pour gagner, et pour cela il est nécessaire d'être majoritaires. L'échec d'une telle initiative peut avoir des retombées négatives sur la crédibilité de la section auprès des collègues. Pour réussir le mouvement, il faut également associer tous les collègues à sa préparation, faire des prises de parole en salle des profs lors des récréations pour expliquer et débattre des raisons d'une telle action, et surtout procéder à un vote, toujours en salle des profs afin de s'assurer une participation

importante des collègues et donner un caractère légitime au mouvement. Dans les deux cas de grève que nous avons menés spécifiquement sur le collège, nous avons obtenu satisfaction dans la journée, la première ayant entraîné plus de 90 % des enseignants (l'inspecteur d'académie proposant de nous recevoir dès la fin de matinée !) et la seconde plus de 70 %. Dans de telles situations, il faut aussi jouer sur les médias, en les avertissant du mouvement dès la veille et en organisant par exemple une conférence de presse devant le collège en fin de matinée. Bien évidemment, dans ce cas, les collègues grévistes sont mobilisés et présents au collège. Suite à ces réussites, l'arme de la grève a été utilisée plusieurs fois comme menace pour réclamer par exemple la contractualisation de vacataires. Mais attention, quand on menace, il faut s'assurer qu'on a les moyens d'assurer derrière ! Là encore, une bonne solution est de faire voter le principe en HIS ou en salle des profs. Une échéance qui arrive à terme et pour laquelle un «ultimatum» avait été fixé collectivement sera d'autant mieux gérée qu'elle aura été réfléchi et débattue.

Par ailleurs, des personnes ont individuellement demandé l'appui du syndicat. Il faut alors bien s'informer de la situation réelle de la personne. La première chose à savoir dans ce cas est qu'elle peut se protéger d'excès d'autorité de la part du supérieur hiérarchique en refusant d'avoir un entretien seul et en l'assistant comme représentant syndical.

Toutes ces remarques ne sont que le fruit de notre expérience dans le contexte qui est le nôtre. D'autres existent certainement aussi, correspondant à d'autres réalités. D'autres sont aussi à trouver ou à inventer. L'essentiel reste d'ancrer notre discours et notre projet dans des pratiques syndicales concrètes. C'est peut-être à cette condition que la CNT arrivera à donner de l'ampleur au syndicalisme de lutte et de rupture qui est le sien.

*Valérie Franc, enseignante d'espagnol,
et David Rappe, enseignant d'histoire-géographie,
au collège Henri Barbusse (Vaulx-en-velin),
CNT Éducation du Rhône*

1. Article extrait du dernier n° de la revue *N'Autre école*, consacrée aux luttes dans l'éducation.

LA LUTTE SYNDICALE SOUS CAMISOLE



Le Conseiller principal d'éducation Roland Veillet a été interné en psychiatrie pour avoir protesté contre l'intrusion du Medef dans les établissements scolaires. Retour sur les événements.

Roland Veillet a été sanctionné injustement en 2003 pour faits de grève. Cette sanction était prévue de longue date et avait pour objectif de punir un militant syndical revendicatif refusant l'avancée constante du capitalisme dans le monde éducatif. Il s'opposait à l'intrusion du Medef dans l'école. Le patronat est maintenant présent à l'intérieur des lycées, et ce n'est pas pour parler de droit du travail. Roland a fait de nombreux recours, dont un devant le Conseil supérieur de la fonction publique, qui a reconnu que les faits n'étaient pas établis et a demandé l'annulation de la sanction. Cet avis, malgré le paraphe du premier ministre, n'a pas été suivi par le ministre de l'Éducation nationale. Se trouvant dans l'impasse, Roland a entamé une grève de la faim le 24 décembre 2006. En choisissant ce mode d'action, il était conscient de sa principale limite, celle d'un acte individuel. Il aurait préféré, comme tout militant, les actions collectives.

Lors de cette grève de la faim, les provocations du ministère se sont multipliées. Roland a reçu plusieurs lettres menaçant de le déclarer en abandon de poste alors qu'il était en grève, couvert par un préavis – Robien semble avoir oublié que le droit de grève est encore un droit constitutionnel...

L'administration a poursuivi son acharnement à l'encontre de Roland afin de briser son combat. Il a ainsi été interné en hôpital psychiatrique par les autorités. Ces pratiques dignes des pires régimes montrent bien la détermination dont l'État peut faire preuve pour bâillonner un militant gênant. On peut ainsi lire, dans l'avis du premier psychiatre, que Roland «refuse tout traitement psychotrope pouvant permettre une atténuation de ses revendications». Fort heureusement, les personnels de l'hôpital psychiatrique ont fait leur travail sans plier devant les pressions dont ils ont certainement été victimes : le fait de revendiquer ne sera pas apparenté à la folie ou à des troubles mentaux. Il est toutefois édifiant qu'on ait cherché à psychiatiser un conflit social, qu'on ait voulu faire passer pour fou un homme qui lutte contre une injustice.

Ils ont échoué mais poursuivi leur course de lenteur, jusqu'à ce que Roland, épuisé, cesse sa grève de la faim au 57^e jour. Robien a ainsi montré le mépris qu'il pouvait avoir de la vie et de la santé d'un homme, et a continué ses provocations en proposant comme sortie de crise des «solutions» qui ont déjà été proposées à Roland il y a au moins deux ans... et qu'il avait refusées.

La lutte de Roland est exemplaire car, loin d'un combat individuel, c'est un combat pour les droits collectifs, pour la défense du syndicalisme de lutte dont nous nous réclamons. Si nous ne luttons pas pour sa réhabilitation, nous préparons les représailles qui nous frapperont plus tard.

Michaël ✎ CNT SUTE 69

Précision. Accompagné de son comité de soutien, Roland a déposé une plainte en civil contre X suite à son internement, afin de dégager les responsabilités. Un meeting est également en projet pour protester contre la répression antisyndicale.



LA CNT C'EST QUOI ? UN SYNDICAT !

Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ. ÉTAT ET PATRONAT S'EN TIENNENT LES (PENTE)CÔTES DE RIRE



C'est à l'automne 2003, suite à la canicule qui a causé la mort de plusieurs milliers de personnes âgées, que Raffarin, premier ministre de l'époque, lance, sous prétexte de solidarité, sa grande idée : « travailler plus pour gagner moins. »

Août 2003 : le gouvernement ultralibéral de Raffarin est en vacances et savoure sa victoire toute fraîche sur le mouvement social du printemps qui s'était opposé à la réforme Fillon des retraites, premier pas vers une paupérisation massive des personnes âgées, dont l'épargne privée va prendre une importance croissante sur la sécurité sociale du système par répartition. Ironie du sort, au mois d'août, sous une canicule écrasante, ces mêmes personnes âgées, dont le gouvernement vient d'hypothéquer le futur, tombent comme des mouches. Quinze mille morts. Loin de reconnaître ses manquements, le gouvernement lance une campagne des plus réactionnaires en accusant la population d'avoir abandonné ses vieux, et enfonce le clou en s'offrant l'impensable : une

journée travaillée gratuitement pour l'État et le patronat - sept heures d'esclavage - appelée « journée de solidarité », censée financer des actions envers les personnes âgées. Une journée quasi-gratuite pour les entreprises qui n'auront à verser que 0,3 % des rémunérations qu'ils ne versent pas. Oublié l'impôt que nous payons tous, en particulier la TVA et les profits toujours croissants des entreprises. C'est au salarié de financer de sa sueur les déficits organisés de la Sécurité sociale. Absent de la campagne, le principe abject de cette journée doit conserver notre vigilance, puisqu'il s'agit bien de « travailler plus pour gagner rien ». En voici le mode d'emploi.

Un bel arsenal juridique

La journée de solidarité est de sept heures de travail et se voit réduite en proportion pour les salariés à temps partiel.

En l'absence d'accord de branche ou d'entreprise, cette journée travaillée et non payée est fixée au lundi de Pentecôte. Toutefois l'employeur peut la fixer un autre jour, après consultation du Comité

d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. En général, elle a lieu le même jour pour tous les salariés, sauf si l'entreprise ouvre tous les jours de l'année, ou si certains salariés ne travaillent pas le lundi.

De plus, un accord de branche (convention collective) ou d'entreprise peut :

- fixer un autre jour férié précédemment chômé (sauf 1^{er} mai) ;
- fixer un jour habituellement non travaillé, le samedi par exemple (pas le dimanche) ;
- supprimer un jour de RTT (mais pas un jour des cinq semaines de congés payés).

Par accord ou par décision de l'employeur avec consultation, la journée peut être fractionnée tout au long de l'année. L'employeur ne peut la faire effectuer pendant les congés d'un salarié.

Si le salarié est absent ce jour-là, l'employeur peut lui retirer ces heures. En revanche, un salarié à temps partiel n'est pas tenu de l'effectuer si elle est incompatible avec les obligations prévues par le code (autre emploi, obligations familiales impérieuses, scolarité).

De même pour le salarié qui a déjà effectué cette journée chez un autre employeur : s'il l'effectue une deuxième fois, elle doit être rémunérée normalement. Au final, les 35 heures sont dépassées, puisqu'à l'année les salariés font dorénavant 1 607 heures au lieu de 1 600.

Cette année, ce jour d'esclave solidaire de son maître aura lieu le 28 mai. Tout a été fait pour que cette journée soit éclatée sur toute l'année, afin d'annihiler tout mouvement de grève. Il faudra bien pourtant revenir prochainement sur cette attaque de classe aux prétextes pervers.

Références

La journée de solidarité dépend des articles L. 212-16 et L. 212-17 du Code du travail ainsi que des circulaires DRT n° 10 du 16 décembre 2004 et n° 14 du 22 novembre 2005 (les circulaires traduisent le droit pour l'administration mais ne sont pas opposables aux citoyens).

Simon CNT Santé-Social RP

ACTU'BRÈVES

Suivent divers comptes-rendus de décisions de justice concernant le monde de l'entreprise. L'abréviation Cass. soc. signifie chambre sociale de la Cour de cassation.

Élections syndicales

Le défaut d'invitation d'une organisation syndicale représentative (OSR) à la négociation d'un accord préélectoral est constitutif d'une cause de nullité dudit accord. Dans l'hypothèse où la négociation se fait au niveau de l'établissement, interdiction est faite d'exclure une ou plusieurs OSR de la négociation au motif qu'elles n'ont pas de délégué syndical dans l'établissement concerné (Cass. soc. 14 février 2007).

Faute grave

Un salarié qui a quatorze ans d'ancienneté et qui a volé pour 389 euros de marchandises n'a pas commis de faute grave, selon les juges. En revanche, le salarié cadre financier de très haut niveau qui fait plusieurs erreurs et met ainsi sa société en difficulté commet une faute grave rendant impossible son maintien dans l'entreprise (Cass. soc. 6 mars 2007). L'argent ne fait pas le bonheur, comme dit le proverbe...

Grève

Grève. Peu importent les modalités d'information des revendications à l'intention de l'employeur : dès lors que celui-ci en a connaissance, il ne peut licencier les grévistes pour quelque motif que ce soit. Ici, l'employeur avait été informé par un courrier de l'inspection du travail et une réunion du CHSCT. En clair, aucune formalité, pas même par l'intermédiaire d'un syndicat, n'est requise pour porter la doléance au patron (Cass. soc. 28 février 2007).

Enceinte et licenciée ? Désolés, on ne peut rien pour vous...

Dans ce titre tient à peu près la morale d'un arrêt rendu par la chambre sociale de la Cour de cassation le 26 décembre 2006 et qui marque une très nette prise de position des juges. Mais pas en faveur de la salariée enceinte... De quoi en tirer quelques conseils et enseignements.

La décision concerne ici une femme engagée par un avocat du barreau d'Aix-en-Provence pour remplir des fonctions de secrétaire. À la fin de sa période d'essai, le patron lui fait savoir qu'il compte finalement se passer de ses services et lui dit au revoir. Mais six jours après la fin de sa période d'essai, la jeune femme apprend qu'elle était enceinte au moment de la résiliation de son contrat de travail. Elle fait donc savoir à son ancien patron, par une lettre recommandée avec accusé de réception, qu'elle entend bien faire valoir ses droits devant le conseil des prud'hommes, puisque le patron refuse d'annuler le licenciement eu égard à son état, comme le prévoit le Code du travail (article L. 122-25-2, qui rend nul le licenciement de la femme enceinte quand celle-ci le notifie avec justificatif à l'appui dans un délai de quinze jours à compter du licenciement, et par lettre recommandée).

Si le conseil des prud'hommes et la cour d'appel lui donnent raison et condamnent l'employeur, la salariée aura moins de chance devant la Cour de cassation (la plus haute des juridictions judiciaires) qui, pour lui donner tort, adopte un raisonnement assez alambiqué reflétant un esprit tout aussi retors que celui de bien des employeurs !

La loi du plus fort

En effet, la chambre sociale commence par rappeler que licencier une salariée enceinte est illicite, comme le prévoit l'article L. 122-25-2 du Code du travail, mais elle refuse tout simplement de l'appliquer au cas présent. Au motif que la période d'essai était largement terminée et que la salariée licenciée et mère en devenir ne bénéficiait d'aucune protection d'aucune sorte. Les juges se sont honteusement cachés derrière des délais illégaux car trop longs, et qui avaient été imposés par l'employeur lui-même. En effet, celui-ci engage la salariée sur la base d'un CDI le 3 janvier 2000. La période d'essai pour un CDI étant d'un mois en principe, la salariée aurait dû terminer sa période d'essai au plus tard le 3 février 2000. Or l'employeur avait arbitrairement rallongé cette période jusqu'au 12 mai 2000, soit quatre mois au lieu

d'un ! La salariée avait donc en toute bonne foi envoyé sa lettre le 18 mai 2000, se disant qu'elle respectait le délai imparti de quinze jours prévu par le Code du travail. Mais les juges de la Cour de cassation ne l'entendent pas de cette oreille : ils reconnaissent le comportement fautif de l'employeur (rappelons que le bonhomme est juriste !), qui avait imposé un délai manifestement trop long, mais donnent quand même tort à la salariée en se fondant sur le principe que « la loi est dure, mais telle est la loi ». Ils font une application stricto sensu des dispositions du Code du travail, mais au détriment de la partie la plus faible, à savoir la salariée.

Une porte ouverte à tous les abus

Cette décision a beaucoup fait jaser dans le petit monde des juristes par son caractère ouvertement sévère à l'égard des salariées enceintes, car elle pose désormais le principe que la salariée enceinte n'est plus protégée pendant la période d'essai. C'est la porte ouverte à tous les abus pour des employeurs peu scrupuleux ; ces derniers iront rallonger les périodes d'essai en insérant des clauses dans le contrat, ou bien apporteront des modifications par avenants (comme ce fut le cas ici). De

cette façon, ils sont sûrs d'outrepasser largement les périodes légales et d'échapper ainsi à toute action en annulation du licenciement.

La Chambre sociale a raté le coche, confirmant une fois de plus qu'elle n'a de « sociale » que le nom. Elle aurait pu préciser une bonne fois pour toutes certaines règles protectrices pour la femme enceinte, lui garantissant de ne pas se faire licencier, à l'image du régime protecteur des salariés victimes d'accidents du travail, par exemple. Que nenni ! Elle préfère de loin s'inspirer de l'esprit du Contrat nouvelles embauches, qui prévoit une période de non-application du Code du travail pendant deux années, durant laquelle l'employeur n'aura pas à motiver sa décision pour rompre le contrat de travail.

De cette histoire, que faut-il retenir ? Deux éléments essentiels : tout d'abord, ne jamais accepter une période d'essai qui dépasse un mois (sauf si la convention collective le prévoit, et auquel cas c'est mentionné dans le contrat de travail, avec un renvoi à l'article en question), soit à la signature du contrat, soit par une modification ultérieure par avenant. Ensuite, eh bien mesdames, tâchez de ne pas tomber enceinte !

Jamila CNT 33

« UN DE CES JOURS, LES PEUPLES VONT SE RAPPELER AU BON SOUVENIR DES GOUVERNANTS »

Le journaliste Jacques Cotta signe *7 millions de travailleurs pauvres*, enquête au cœur de la misère, réquisitoire contre le système capitaliste. Entretien.

Comment vous est venue l'idée d'écrire ce livre ?

Jacques Cotta. Elle vient de la rencontre avec un type qui me demande d'appeler le Samu social. Nous avons discuté sur sa situation, assez révélatrice : un emploi normal, une délocalisation, ensuite de l'intérim et puis, lorsque la paie du mois le permet, ce sont les chambres d'hôtel à trente euros, sinon les foyers ou les bancs publics... Je me suis dit qu'il y avait un vrai sujet à faire pour poser un certain nombre de problèmes.

Quel accueil a-t-il reçu ?

Généralement, quand on m'invite ça se passe relativement bien, mais tout le monde ne m'invite pas. Il y a plusieurs secteurs qui m'invitent, dont les universitaires et les politiques, et j'ai répondu à pas mal d'invitations à gauche dans un sens large. Très vite, la réaction que j'ai, c'est : « On est d'accord avec votre constat. » Donc j'essaie de voir jusqu'où. Par exemple, est-ce qu'on est d'accord avec le fait que le 21 avril 2002 a eu lieu non pas parce qu'il y a eu une multiplicité de candidatures à gauche, mais parce que Jospin n'a pas mérité les voix populaires qui l'ont déserté ? Le peuple n'a pas voté pour un gouvernement dont la politique n'avait rien à envier à celle de ses prédécesseurs ni de ses successeurs. Là déjà, ça coince un peu. Ensuite, si on est vraiment d'accord sur le constat, celui-ci doit apporter des réponses. Alors il y a quelques pistes. Mais là aussi les accords sont difficiles à trouver, car ça remet en question, je crois, la politique de tout le monde à gauche. Sur les retraites, est-ce qu'on est pour abroger ou pas la loi Balladur de 1995 que la gauche a laissée en place, ainsi que la loi Fillon ? Est-ce qu'on est pour revenir à la retraite par répartition intégralement ? Là, ça coince aussi... Sur la question des délocalisations et de l'emploi, est-ce qu'on est pour nationaliser les entreprises qui s'en vont alors qu'elles font des bénéfices ? Là aussi ça coince. Sauf que si on n'est pas pour, ça ne sert à rien de pleurer sur les gens qui sont jetés à la rue. Sur la question des services publics, est-ce qu'on est pour ou contre rompre avec le traité de Maastricht qui, en décidant qu'on n'a pas le droit de dépasser de 3 % du PIB les déficits publics, impose à tous les États de sabrer dans les services publics ?

En fait, que ce soit sur les questions européennes, de nationalisation, des retraites, de la Sécu, de l'éducation, rien qu'en se réclamant de ce que le Conseil national de la résistance a fait en 1945-47, on passerait aujourd'hui pour des révolutionnaires.

Vous épinglez les politiques mais également les syndicats. Qu'est-ce qui fait, selon vous, que le nombre de syndiqués est depuis quelques années en déclin dans les entreprises ?

Je n'ai pas de réponse absolue, je ne peux que donner des pistes à travers les réponses que j'ai eues lors de mon enquête.

Premier élément : les syndicats, globalement, appellent à agir de façon désordonnée. Je ressens une remise en cause sérieuse des stratégies comme les journées d'action, les grèves de 24 heures, ce type d'actions où il y a une perte de salaire au bout et dont les gens se disent que ça n'amène nulle part.

Deuxième élément : je pense qu'il y a dans la division syndicale une source de désyndicalisation absolue. C'est compliqué de s'y retrouver pour le type qui n'est pas militant politique, qui n'a pas la charte d'Amiens dans la tête et un certain nombre de choses qui, dans le milieu syndical, peuvent se discuter.

Troisième élément : je pense qu'il y a des syndicats qui ont œuvré pour la désyndicalisation à travers leur activité pratique. Je mets en tête la CFDT sur la question des retraites, sur la négociation, etc. Ça incite les gens que j'ai rencontrés à se dire « tous pourris », un peu comme pour les politiques. Je ne dis pas qu'ils ont raison, je ne fais que constater.



Vous posez une question récurrente : « Jusqu'à quand ? » Avez-vous un début de réponse ?

Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'on ne peut pas continuellement s'asseoir sur la volonté du peuple. Qui s'est exprimé sur le CPE, dans les urnes le 29 mai 2005, en 2002... On ne peut pas faire comme si la volonté populaire n'existait pas et continuer comme ça. Un de ces jours, les peuples vont se rappeler au bon souvenir des gouvernants.

Le « charity business » est un des nombreux rouages que vous pointez...

Je ne mets pas en cause les associations caritatives, pour une seule raison : je considère que quand le caritatif s'occupe d'un mec sur un trottoir, pour le mec c'est pas mal. Cela étant, je suis profondément contre le caritatif instauré comme une réponse politique aux problèmes de la société. Le meilleur exemple est le quai de Jemmapes, où tout le monde est allé se prosterner devant les 400 tentes et signer la Charte pour le droit au logement opposable. Ce qui veut dire que quiconque n'étant pas logé doit pouvoir attaquer l'État parce qu'il a droit à un logement. Or tout ça ne clôt pas le débat mais l'ouvre : quels moyens aura l'État pour répondre à cette demande populaire ? Il n'y a plus personne pour répondre à ça. On verse une larme et on se fout de la réalité.

Or la réalité, ça voudrait dire deux choses essentielles. D'un, réquisition des surfaces vides. Aujourd'hui, les banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pension détiennent des milliers de mètres carrés. Pourquoi est-ce qu'on ne réquisitionne pas, comme la loi de 1945 l'impose d'ailleurs aux préfets ? De deux, il faut un grand service public du logement. Et ça, ils le refusent aussi, donc à partir de là, c'est d'une hypocrisie absolue.

Ce livre est porteur d'espoir, mais à la fois il constate l'échec depuis des décennies. Le changement viendra-t-il des petites luttes de salariés au quotidien, comme celles que vous citez chez Carrefour et Arcade, ou des politiques ?

Il y a heureusement des choses qui existent et qui ne se décrètent pas. La lutte des classes ne se décrète pas, elle existe. Le fait que les salariés aient des intérêts antagoniques à ceux d'actionnaires et de patrons, que ça plaise ou non, c'est une réalité. Entre le PDG de Carrefour qui refuse 1,50 euro supplémentaire de ticket restaurant aux caissières et qui part avec 38 millions d'euros d'indemnités trois mois après, il y a des intérêts qui sont contradictoires. Ça génère des luttes et des réactions, et il va y en avoir de plus en plus.

Vous êtes confiant...

Je pense que les gens ne se font pas écraser sans rien dire. Il y a des situations explosives. Le pro-

blème, c'est vers quoi ça se dirige. Est-ce que ça ouvre une issue politique ? Pour le moment, je ne le vois pas. Il y a eu, comme on dit, des émeutes, dans les quartiers populaires il y a un an et demi. Quelle est la cause ? Indiscutablement le fait qu'on a affaire à des quartiers où la misère sociale est totale. Mais personne n'en parle. Des réactions auront lieu, j'en suis sûr. Vers quoi elles iront, je ne sais pas. Tant qu'on n'aura pas une organisation ouvrière, au sens traditionnel du terme, qui ouvre des perspectives politiques avec un discours résolu, je pense que tout ça sera laissé à l'abandon et que ça peut aller vers la pire des situations. Une dernière chose, très importante : il y a un consensus général pour parler des pauvres, mais pas des travailleurs pauvres. Il n'y a pas d'un côté les travailleurs et de l'autre ceux qui ne veulent rien foutre. Il y a les mecs qui ont un travail et qui sont pauvres, ceux qui n'ont pas de travail et qui sont au RMI et autres, qui sont des travailleurs exclus du travail. Et ça ne vient pas d'une volonté personnelle, comme le dirait Sarkozy, avec d'un côté les méritants et de l'autre côté les autres ; ou comme le dirait Ségolène Royal, avec ceux qui acceptent de payer leur loyer et ceux qui refusent. Non. Il y a ceux qui ont un salaire et ceux qui n'en ont pas, et le système est responsable de ça.

Propos recueillis par Miya T. SIPM-PR

Lucie, tes combats sont les nôtres !

Lucie Aubrac nous a quittés le 14 mars 2007, gagnant le droit d'enfin reposer après avoir subi le dernier outrage de la présence de l'ex-ministre de l'Intérieur et candidat à la présidentielle lors de l'hommage républicain qui lui fût rendu pour son passé de résistante. Son passé ! « Résister se conjugue toujours au présent », avait coutume de dire cette infatigable militante, qui prit conscience dès 1936 de la réalité du régime nazi et de son antisémitisme. Son engagement dans la Résistance avec son compagnon Raymond, dès juin 1940, est connu et a été popularisé par le film qui porte son nom, adaptation de son livre *Ils partiront dans l'ivresse*. Malgré les propositions de De Gaulle à la Libération, Lucie Aubrac refusera tout maroquin ministériel, préférant continuer la lutte aux côtés des peuples colonisés cette fois : marocains d'abord, puis algériens. Dans la continuité de son engagement communiste critique, elle participera presque jusqu'au bout aux instances dirigeantes du Mouvement de la Paix, mais surtout multipliera les conférences dans les écoles et les établissements secondaires et supérieurs avec une détermination à poursuivre le combat qui forçait le respect. Ses deux derniers engagements furent en faveur des sans-papiers et de la libération des prisonniers d'Action Directe. S'il est un véritable hommage à rendre à cette immense femme, c'est de continuer ses combats.

Photo : Patrick Nussbaum

Doinel Pop

Aux miséreux des temps modernes

Loin d'être une simple enquête au cœur de la misère comme savent le faire les grands médias alarmistes mais passifs, l'enquête de Jacques Cotta¹ révèle l'invisible en pointant des réalités et des chiffres qui font mal : 7 millions de travailleurs gagnent moins de 722 euros par mois. Au-delà du constat - l'auteur est allé à la rencontre de dizaines de travailleurs condamnés à la précarité, dans les foyers d'hébergement, aux bains-douches, aux restos du Cœur, etc. -, ce sont tous les rouages du système dédiés à perpétuer une situation intenable qui sont ici démontés, décortiqués avec clairvoyance : l'école, qui forme les futures masses d'exploités, les contrats de travail et l'intérim, la charité organisée et le rôle d'extincteur des services sociaux, les statistiques au service de la propagande étatique, la culpabilisation du démuné... D'une laverie en plein Paris aux terres du Lot-et-Garonne, un voyage qui a le mérite de secouer les consciences.

1. *7 millions de travailleurs pauvres*, de Jacques Cotta. Éditions Fayard, 2006, 301 pages, 19 euros.

CLINIQUE ALLEMANDE

Depuis plusieurs semaines, des membres du syndicat Ver.di, de l'union locale DGB de Lehrte et de nos camarades de la FAU Hannover (FAU) mènent une lutte contre la direction des cliniques Wahrendorff Sarl, près de Hanovre.

La clinique de Sehnde-Ilten, aux environs de Hanovre, est une des plus importantes cliniques privées de la psychiatrie en Europe : 785 salariés, 222 lits longue durée, 55 lits courte durée et 680 emplacements de résidents permanents. Depuis des années, la direction de la



société tente de réduire les acquis du personnel et porte atteinte à leurs droits en menaçant les membres combattifs du Comité d'entreprise et en empêchant la constitution de syndicats. Ainsi, une mesure de dix licenciements « exceptionnels » est tombée contre des membres élus au CE sur la liste Ver.di (DGB) siégeant depuis plus d'un an.

Ce genre d'attaques contre des membres du CE apparaît successivement dans l'entreprise depuis l'année 1994. La vague actuelle s'ajoute à trois procédures d'exclusion du CE en cours et reste dans la logique de la maison, qui voit d'un mauvais œil que le personnel cherche à se syndiquer. Toutes les tentatives d'organisation, plutôt « tempérées », de la part de permanents DGB ont d'ailleurs échoué rapidement. Rien de pérenne n'a pu se constituer jusqu'ici malgré les efforts d'une petite section syndicale pour regrouper les adhérents du syndicat Ver.di – plutôt nombreux pour leur part. Un climat de peur prévaut, bien que le mécontentement soit grand. Nombre de salariés n'osent pas aller à contre-courant dans la société. La plupart d'entre eux s'en reportent à l'action du CE, se déchargeant ainsi de leur propre responsabilité. Une action de soutien a eu lieu devant l'hôtel Kastens Luisenhof à Hanovre, lieu de la troisième assemblée ordinaire des sociétaires. Les syndicalistes ont exigé que la direction arrête immédiatement ses attaques contre la liste syndicale combattive au CE, qu'elle respecte les droits syndicaux et accepte la représentation du personnel et l'expression de ses intérêts. De plus, la direction a été sommée de donner enfin un avis fondé en réponse au positionnement du CE sur l'actuel bilan économique des cliniques. Cette réponse de la direction se fait attendre depuis plus de huit mois, tout comme le bilan de l'année 2005.

Le jour suivant cette action, le Syndicat des professions de santé (GGB) de la fédération locale de la FAU de Hanovre a lancé une campagne internationale de protestation afin d'augmenter la pression contre la direction. Dans les trois semaines qui ont suivi, celle-ci a reçu une soixantaine de courriels et de fax – un signe de solidarité internationale sans pareil dans le monde de l'entreprise allemand – de la FAU, de la CNT-F et de la CGT-E mais aussi de Croatie, de Grèce, du Maroc, de Pologne, d'Australie, de Norvège, de Slovaquie, de Guinée, de Suède, d'Algérie, de Grande-Bretagne, des États-Unis... C'est ce genre de choses que la direction des cliniques redoute le plus : la publicité... mauvaise. Tous ces actes de protestation impressionnent beaucoup et ne seront pas oubliés si rapidement à Hanovre, et bien au-delà des collègues menacés de licenciement.

Malgré tout, les attaques persistent, la direction n'a pas encore donné de signes visibles de changement d'attitude.

Nandor Pouget ✎ SI CNT

ESPAGNE

LE DELPHI SYNDICAL DE LA CGT

Coup dur pour les travailleur-ses du secteur automobile espagnol. Faute d'avoir pu le vendre comme il l'espérait, le groupe américain Delphi a annoncé fin février 2007 la fermeture de sa principale usine en Espagne, celle de Puerto Real, près de Cadix.

Delphi Automotive Systems est un leader mondial de l'électronique mobile et des équipements automobiles. Basée à Troy (Michigan, États-Unis), mais également présente en France (Paris, Doubs), à Tokyo et à São Paulo, l'entreprise emploie environ 198 000 personnes et possède 196 unités de fabrication, auxquelles s'ajoutent 43 opérations en commun, 53 bureaux de vente et de services clients ainsi que 32 centres techniques, le tout dans 43 pays. Le site de Puerto Real, près de Cadix, fabrique des directions, des amortisseurs et des roulements à billes, et emploie 1 600 salariés. La décision de fermeture de l'usine a été présentée aux représentants syndicaux et un dispositif policier a été mis en place autour de l'usine pour prévenir les débordements.

Delphi, qui espère sortir cette année du régime américain des faillites, avait initialement pensé vendre le site à Platinum Equity. Des négociations ont été menées pendant plusieurs mois avec ce fonds d'investissement qui devait acheter l'ensemble de la division de Delphi spécialisée dans les systèmes de direction et de transmission. Mais dans les dernières tractations sur un accord-cadre de vente, les dirigeants de Platinum Equity ont visiblement refusé de reprendre le site de Cadix, qui pâtit de « coûts opérationnels élevés » et perd de l'argent

depuis cinq ans. Selon la direction de Delphi, il n'y avait désormais pas d'autre solution que de fermer l'usine et de négocier avec les représentants des salariés un accord « cohérent avec les ressources financières limitées du groupe ».



En Espagne, c'est évidemment le choc. Car ce sont 1 600 emplois directs et 4 000 emplois indirects qui sont menacés. Le 1^{er} mars 2007 a eu lieu à Cadix une manifestation à l'appel des travailleur-ses en lutte, soutenus par l'intersyndicale CGT, UGT et CCOO. Mais la section CGT de Delphi doit depuis peu faire face à la désaffection de ses « partenaires » syndicaux. L'UGT (proche des socialistes du PSOE), comme les CCOO (proches des communistes) entendent négocier avec la direction. La CGT et le

comité de grève, de leur côté, veulent poursuivre la mobilisation pour défendre les 1 600 emplois et proposent pour les semaines suivantes des échéances de mobilisation, entres autres à Madrid. Les ouvriers de Delphi envisagent aussi la mise sur pied d'un camping de grévistes devant les murs de l'entreprise. Cette pratique est courante en Espagne : il y a quelques années, les salarié-es de SINTEL avaient fait de même dans le centre de Madrid durant plus d'un an.

En attendant, une nouvelle manifestation avait lieu mardi 3 avril devant la mairie de Cadix. Mais la lutte s'annonce difficile tant la direction de Delphi entend maintenir sa décision de fermeture du site de Puerto Real. Ce sentiment d'impuissance est évident quand, lors d'une interview donnée à *Rojo y Negro*, le journal de nos camarades espagnols de la CGT, un ouvrier de Delphi déclare : « De l'espoir ? On en a. On pourrait aussi produire nous-mêmes et remettre la machine en marche à notre compte. » Propos aussitôt tempéré par un autre ouvrier, qui se laisse aller à une analyse plus sombre : « De l'espoir ? Aucun, on sait très bien que les intérêts de l'entreprise ne sont plus de maintenir le site de production de Puerto Real. » En France aussi, Delphi va arrêter d'ici l'été la production de son usine d'Étupes (Doubs), qui emploie 112 personnes...

Jérémie Berthuin ✎ SI CNT

Plus d'infos sur www.cgt.es

Vous pouvez envoyer des messages de solidarités à la CGT Cadix qui transmettra : cgtcadiz@terra.es

ESPAGNE

Les archéos font les fouilles des patrons

Victoire ! Le comité de grève CNT-Codex (Confederacion nacional del trabajo d'Espagne) a signé un accord avec l'entreprise qui reprend les principales revendications des travailleurs.

Après quatre mois de grève et de mobilisation au sein de la plus grande entreprise du secteur de l'archéologie en Catalogne, la grève conduite par la CNT à Codex se termine par un accord qui reprend les principales revendications qui ont motivé ce conflit. Depuis le 31 octobre 2006, les travailleuses et les travailleurs de Codex déposaient des arrêts de travail d'abord bimensuels puis hebdomadaires à l'appel de la section syndicale de la CNT. Le conflit a démarré à cause du manque de règles d'hygiène et de sécurité dans les centres de travail de l'entreprise, de l'illégalité des contrats de travail, des salaires de misère – les plus bas de tout le secteur – et de la non-reconnaissance de la section syndicale.

Pendant tout ce temps, les archéologues de Codex et le syndicat CNT ont organisé plus de cinquante actions de protestation : regroupements au siège de l'entreprise, aux Musées d'histoire de Barcelone et de Tarragone (siège de Codex), face au service d'archéologie de la Généralité de Catalogne, dans l'amphithéâtre romain de Tarragone ou encore lors de la manifestation unitaire des entreprises en conflit, à Barcelone le 21 janvier 2007.

L'accord, qui met fin à la grève, reprend les principales revendications de la section syndicale : régularisation des contrats temporaires, reconnaissance et

droits pour la section syndicale de la CNT, arrêt de l'activité dans le centre de travail de Barcelone jusqu'à l'acquisition d'un autre centre qui réunisse les conditions nécessaires, augmentation salariale en réajustement des salaires du secteur, soit une augmentation de 24 % pour les plus bas.

Pendant la grève, l'entreprise n'avait pas renouvelé le contrat de cinq auxiliaires qui avaient participé aux arrêts de travail, même s'ils n'étaient pas affiliés à la CNT. Leur réadmission devint un des points de base des revendications de la grève. Malgré cela, le refus de ces travailleurs de réintégrer le service explique que ce point ne figure pas dans l'accord.

Finalement, la section syndicale de la CNT-Codex distingue ces mobilisations de celles qui peuvent dériver des négociations de la convention collective du secteur de l'archéologie en Catalogne, qui durent depuis plus de trois ans et dont l'entreprise Codex occupe le secrétariat du syndicat patronal.



Section syndicale Codex ✎ CNT-Espagne

ARGENTINE

Un syndicaliste assassiné par la police

Une manif de professeurs grévistes, une balle dans la nuque, un syndicaliste est mort. Une triste illustration du climat répressif qui règne dans le pays...

Le 4 avril 2007, après un mois de grève sans résultat, le syndicat des enseignants de Neuquén (une des provinces de Patagonie) a lancé une série de coupures de routes. La police s'y est opposée, notamment dans la zone d'Arroyito, où des centaines de personnes avaient été repoussées à trois reprises. Alors que la colonne des automobiles des manifestants roulait au pas sur ordre de la police, une vingtaine de policiers sont sortis d'un fourgon. L'un d'eux a tiré avec un fusil lance-grenade à gaz contre une voiture à 1,50 mètre de lui, atteignant Carlos Fuentealba à la nuque. Le crâne fut en partie brisé, mais la mort déclarée deux jours plus tard.

Il s'agit d'un acte délibéré puisque ce genre d'arme ne doit être utilisé qu'à deux cents mètres des manifestants. C'est tout à fait dans l'esprit de répression qui règne dans le pays, et encore plus depuis l'enlèvement d'un témoin capital du premier procès sérieux contre un responsable de torture de la dictature militaire de 1976-1983 (condamné à perpétuité), Jorge Julio López, disparu depuis le 18 septembre 2006. Quand ils sont pour le gouvernement, les médias font passer l'assassinat de Carlos Fuentealba pour une action de la droite au pouvoir dans la province de Neuquén ; quand ils sont de droite, ils la font passer pour une action d'une personne quasi-irresponsable. Mais c'est une des bavures de la gâchette facile qui se multiplient depuis 2003 et l'élection du président Kirchner.

Le lundi 9 avril, des manifestations de protestation ont eu lieu dans tout le pays et la veuve de Carlos (40 ans, ex-ouvrier devenu professeur il y a deux ans, deux filles de 10 et 14 ans), Sandra Rodríguez, a déclaré devant 25 000 à 30 000 manifestants : « [Carlos] avait de petits plaisirs dans sa vie, mais il nous disait toujours que nous devons combattre pour de grandes choses [...]. Il a toujours été un employé, un enseignant, un ouvrier qui a souffert de la pauvreté mais qui n'a jamais lâché ses outils, en militant dans la vie et dans la rue. » Sandra a ajouté que ses filles sont une raison pour elle de vivre pour « réclamer justice et faire que quelque chose change dans ce monde ». Et elle a fini son discours par : « Carlos m'a appris à ne pas baisser les bras. Mon amour, c'est ce que je vais faire. Hasta siempre [toujours avec toi]. »

Franck ✎ GT Amérique du SI



MEXIQUE

MENACES PARAMILITAIRES SUR LE CHIAPAS

Récit d'un camarade de la CNT qui s'est rendu en mars dernier dans les communautés autonomes zapatistes et témoigne de la nouvelle offensive généralisée dont ces derniers sont aujourd'hui la cible.

Lundi 05 mars 2007. Nous quittons tôt le matin le caracol de Morelia pour rejoindre le municé autonome Olga Isabel. Notre groupe, formé de journalistes du quotidien *La Jornada* et de membres de la Commission Chiapas de la CGT-E et de comités de solidarité de Paris, Athènes et San Francisco, constitue une informelle « brigade d'observation » montée dans l'urgence et l'improvisation suite à l'aggravation des menaces et violences des paramilitaires. Nous serpentons à travers les régions de Yajalon et de Chilon avant d'arriver à Olga Isabel. Il bruine, les fresques chères aux zapatistes apparaissent sur les murs à travers la brume. Les autorités autonomes commencent à nous raconter les événements des dernières semaines.

Ici comme un peu partout au Chiapas, les groupes paramilitaires ont été réactivés et mènent une offensive généralisée contre les zapatistes. Dans la zone de Morelia, le groupe actif est l'Organización para la defensa de los derechos indígenas y campesinos (OPDDIC). Cette organisation a été créée par Pedro Chulin, député suppléant du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel, au pouvoir au Mexique de 1929 à 2000) et ancien fondateur d'un autre mouvement paramilitaire actif à la fin des années 90 : le Movimiento indígena revolucionario antizapatista (MIRA). L'objectif et la stratégie des paramilitaires sont clairs : pousser les communautés zapatistes à quitter les terres récupérées lors du soulèvement de 1994 et redistribuées selon la loi agraire zapatiste pour leur utilisation collective.

Avant cette date, les terres d'Olga Isabel étaient une finca (domaine) appartenant à un grand propriétaire terrien. Lors du soulèvement, plusieurs centaines de familles paysannes l'ont occupée. Certaines d'entre elles étaient zapatistes, d'autres non, mais toutes étaient sans terre ou en avaient très peu. Les problèmes ont surgi dans la deuxième partie des années 90 avec la politique de contre-insurrection civile et de division des communautés menée par le gouvernement fédéral. Il a proposé sous conditions la légalisation de certaines terres. Les zapatistes ont refusé, estimant qu'en tant que mouvement rebelle, ils n'allaient pas demander la légalisation de leurs terres et encore moins communiquer leur identité, nécessaire pour cela. Mais d'autres ont accepté.

L'OPDDIC s'est manifesté au début des années 2000, utilisant promesses et menaces pour obliger ceux qui avaient légalisé leurs terres à les rejoindre. Il leur proposa de demander la légalisation de l'ensemble des terres récupérées (et donc y compris celles occupées par les zapatistes) à leur seul profit en les menaçant de les expulser par la force s'ils refusaient. Ils créent ainsi en 2002 l'ejido Muk'ulum Bachajon sur une partie des terres récupérées en 1994 et légalisées par la suite. Depuis, que ce soit par la menace physique, la destruction des cultures ou les recours juridiques (toujours traités avec grande célérité par les instances judiciaires!), l'OPDDIC cherche à chasser les communautés zapatistes pour intégrer l'ensemble des

terres récupérées en 1994 sur cet ejido. À d'autres endroits, où l'OPDDIC possède déjà des ejidos, ils distribuent des terres faisant partie de celui-ci à condition que les paysans rejoignent leurs rangs. Ils drainent par ces méthodes de nombreux membres touchés par le manque de terre.

On se trouve là au cœur de la réforme tant contestée du statut des ejidos mise en œuvre par le président mexicain Salinas de Gortari en 1992 : l'ejido, qui était avant une propriété collective et dont la terre ne pouvait être vendue, peut maintenant être enregistré dans le programme national PROCEDE, programme gouvernemental qui permet de privatiser morceau par morceau la terre ejidale et de la vendre à des entreprises qui en exploiteront les richesses.

L'objectif final est bien celui-là : en finir avec le mouvement zapatiste et privatiser l'ensemble des ressources naturelles, nombreuses à se trouver en territoire contrôlé par les zapatistes – la zone pétro-



lière dont les puits ont été bouchés dès 1993 par l'EZLN qui les avait repérés, le bois précieux, l'extrême richesse en biodiversité et plantes médicinales suscitant la convoitise des entreprises pharmaceutiques ou spécialisées dans le brevetage ou la transgénisation du vivant (aux portes de la forêt Lacandona, qui possède la plus grande biodiversité au kilomètre carré au monde, se trouvent d'immenses serres de la société Seminis, filiale de Monsanto), les paysages et la faune exotique idéaux pour le développement d'un tourisme soit-disant vert. Sans oublier les fleuves et les sources à grand débit, le Chiapas possédant une autre ressource essentielle : 60 % des réserves d'eau douce du Mexique.

Le conflit récent dans la zone de Huitepec Alcanfores, près de San Cristobal, témoigne de l'importance de cette dernière ressource. Les zapatistes y ont déclaré 120 hectares Réserve écologique communautaire zapatiste. La veille, le gouvernement avait déclaré ce même site Zone naturelle de protection officielle. La signification n'est pas du tout la même : il s'agit pour les zapatistes d'interdire l'exploitation par les multinationales des richesses aquifères et les coupes de bois, laissant aux communautés indiennes le soin de protéger les ressources, établissant un équilibre entre leur utilis-

tion et leur régénération, reboisant les forêts déjà coupées. Il s'agit pour le gouvernement d'expulser les communautés indiennes au nom d'un conservatisme intégral, soutenu par des ONG complices comme Conservation internationale. Pourquoi expulser les communautés indiennes? Il faut dire que Coca-Cola, qui exploite dans cette zone une source d'eau très importante, pompant dix litres d'eau à la seconde, voyait pour le moins d'un mauvais œil l'interdiction qui lui était faite par les communautés zapatistes de poursuivre ce pillage.

Voici donc les deux axes utilisés pour ouvrir les ressources de la région à l'exploitation capitaliste : exproprier les communautés indiennes au nom de l'État pour de soit-disant raisons environnementales et privatiser les terres pour qu'elles puissent être vendues

(ce à quoi poussent les groupes paramilitaires en expulsant les communautés zapatistes).

L'OPDDIC, un des groupes paramilitaires les plus actifs, mais aussi l'URCI ou la Union de ejidos de la selva mettent ainsi les zapatistes devant un choix impossible : quitter leurs terres, ce qui représenterait une énorme défaite – et pour aller où? –, ou bien résister, quitte à aller jusqu'à l'affrontement. Les conséquences de celui-ci seraient sans doute catastrophiques : il donnerait au gouvernement fédéral l'occasion d'envoyer son armée, sous prétexte de violation de la trêve et de la loi sur le dialogue de 1995. Le conflit serait qualifié d'inter ou intracommunautaire, opposant des indigènes « qu'il faudrait bien séparer ». Ou pire, il serait présenté comme un affrontement entre une organisation non gouvernementale (c'est le statut que possède l'OPDDIC, qui évidemment ne revendique pas sa nature paramilitaire) et un groupe rebelle armé, l'EZLN. Naturellement, dans un tel cas, l'armée fédérale appuierait les groupes paramilitaires qu'elle arme et entraîne, notamment dans les campements militaires de Yajalon, Altamirano, Monte Libano, Taniperlas et Selva Lacandona.

Retour à Olga Isabel. Malgré l'extrême tension (trois membres de la communauté avaient été enlevés la semaine précédente et menacés d'être brûlés vifs; seule une forte mobilisation zapatiste et de défense des droits humains a permis leur libération), la détermination des bases d'appui zapatistes est intacte : « Cette terre, c'est nous qui la travaillons, elle est à nous et nous la défendrons coûte que coûte. »

Le 25 mars, l'EZLN a lancé une Campagne mondiale pour la défense des terres et des territoires indigènes et paysans, autonomes, du Chiapas, du Mexique et du Monde¹. Pour la première fois depuis 1994, devant la gravité de la situation, les zapatistes lancent un appel à une solidarité directe internationale. « Partout dans le monde, c'est la même histoire. Notre lutte est votre lutte [...]. La lutte pour la défense de la terre et du territoire est la lutte pour la vie et pour la dignité. Dans ce nous que vous êtes, il y a ce nous que nous sommes. »

FX CNT Santé Social RP

1. Texte complet sur http://cspcl.ouvaton.org/article.php?id_article=467

AFRIQUE

Nouveau numéro d'Afrique XX1



Le n°7 (printemps-été 2007) de la revue **Afrique XX1**, animée par un collectif d'organisations syndicales et associatives¹, vient de sortir.

Quarante pages pour découvrir un autre visage du continent africain, autant d'articles qui dénoncent la violente réalité du néo-colonialisme (privatisation de l'eau, pollution en Côte d'Ivoire, exil des Chagossiens de l'Océan indien) mais qui démontrent aussi le dynamisme des luttes sociales (Forum social du Niger, lutte contre la vie chère en Afrique de l'Ouest, retour sur la grève générale en Guinée, etc.).

Son objectif : donner la parole aux acteurs des luttes (entretien avec la Confédération du secteur public, syndicat de lutte camerounais) et revenir sur les figures qui ont marqué les combats des peuples africains, tels Amilcar Cabral ou Thomas Sankara, parfois même en bande son, comme feu Ali Farka Touré ou aujourd'hui le rappeur sénégalais Didier Awadi.

Sans oublier ceux qui sont encore victimes de leur combat pour un autre futur, à l'image du syndicaliste étudiant burkinabé Dabo Boukary, assassiné le 19 mai 1990.

Ce numéro revient aussi plus longuement sur la dure bataille que mènent cheminots et populations d'Afrique pour maintenir un service public du rail, ainsi que sur l'expérience des squatteurs de Cachan : la face cachée d'une France où les droits de l'homme sont depuis bien longtemps devenus une expression creuse.

Pour finir et vous donner réellement l'envie de vous jeter sur ce média indépendant (loin des *Jeune Afrique* et autres publications aux ordres), reprenons cette phrase de Norbert Zongo, journaliste burkinabé, directeur de *l'Indépendant* assassiné en 1998 par l'un des dictateurs préférés de la France, Blaise Compaoré : « Le pire, ce n'est pas la méchanceté des gens mauvais mais le silence des gens bien. » Alors cessons de nous taire!

Groupe Afrique du SI CNT

1. CNT, Survie, CADTM, Aircrige, Cofanzo/Ugeb (Burkina Faso) et SUD-Rail.

La revue est disponible en écrivant à : Afrique XX1 c/o CNT

33, rue des Vignoles, 75020 Paris

Abonnement quatre numéros : 15 euros ou plus en soutien.

Espagne. Laura Libertat!

Militante de la CGT-E et de diverses associations sociales à Terrassa, en Catalogne, Laura Riera a été incarcérée en 2001 par l'État espagnol après avoir « avoué » sous la torture une complicité avec ETA (elle a depuis dénoncé les conditions



d'obtention des ses « aveux »). En 2004, un premier procès la condamne à neuf ans de prison, un verdict en contradiction avec un deuxième procès qui reconnaît l'absence de preuves de tout contact avec le groupe armé en 2005. Ses camarades de la CGT-Catalunya lancent une campagne de solidarité (voir prochain numéro du CS). Pour la soutenir, écrivez-lui : Laura Riera - Valenciano Centro penitenciario de Valencia - Ctra N-340, km 225 - 46220 Picassent (Valencia) - Estado español.

Belgique. Paix à toutes les victimes



Raphaël Mensah, dit Spring, est mort fin avril. Lynché en pleine rue à Bruges le 6 mai 2006 par cinq skinheads qui l'avaient laissé pour mort, il avait passé plus d'un mois dans le coma et souffrait depuis de graves séquelles neurologiques. La CNT se joint à la tristesse de ses proches. Plus jamais ça!

Tout savoir

sur le syndicalisme français d'avant 1914

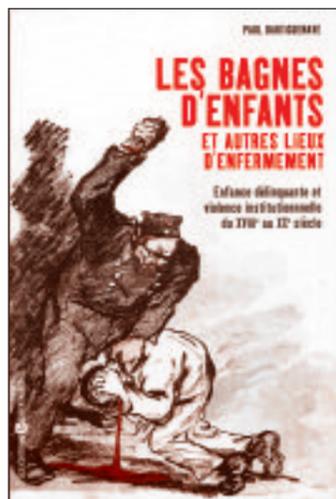
Fruit d'un travail mené par Maxime Leroy (1873-1957) sur plus de dix ans – dans le même temps que cet auteur étonnamment prolifique publiait plusieurs ouvrages consacrés au droit des fonctionnaires à se syndiquer et nombre d'articles sur le syndicalisme ouvrier –, son format mais aussi l'extraordinaire masse de lectures sur laquelle il repose font de *la Coutume ouvrière* une somme sans pareille sur le syndicalisme français d'avant 1914.

La *Coutume ouvrière*, écrit-il, n'est pas « une histoire du mouvement ouvrier » mais le travail d'un juriste qui se pencherait sur un système juridique particulier, le « droit ouvrier spontané, coutume libre sans caractère judiciaire ». En conséquence, l'effort de l'auteur a porté en priorité sur la « vie intérieure, [la] vie autonome juridique » des syndicats, un terrain négligé par tous ceux qui, avant lui, s'étaient intéressés au syndicalisme français. Cependant, si l'ouvrage, fidèle en cela aux promesses de son auteur, brosse un tableau d'une énorme précision de toutes les règles de la « coutume ouvrière », celui-ci n'omet jamais de mettre en perspective les thèmes qu'il aborde, que ce soit l'idée de grève générale, la formation des syndicats ou les relations du mouvement syndical avec les partis. Il accorde de même de longs développements aux pratiques du syndicalisme révolutionnaire, à sa doctrine et à son inspiration fédéraliste héritée du courant anti-autoritaire de la Première Internationale. Et s'il n'hésite pas à marquer les réserves que lui inspirent certaines des pratiques auxquelles pousse le syndicalisme révolutionnaire, il avoue dans sa préface avoir écrit son livre « avec sympathie pour le régime d'égalité et de liberté, basé sur le travail, que les syndicats préparent patiemment », un sentiment qui ne se démentira pas tout au long du livre.

Ce n'est pas là un des moindres mérites d'un ouvrage qui, près de cent ans après sa parution, reste une référence inégalée et probablement inégalable sur un des chapitres les plus passionnants de l'histoire du mouvement ouvrier français. Il était plus que temps qu'il soit mis à la disposition de tous les lecteurs d'aujourd'hui désireux de tout savoir – ou presque – sur un tel sujet.

Miguel Chueca

La Coutume ouvrière, de Maxime Leroy. Éditions CNT-RP, Paris, 2007, 934 pages (fac-similé, en deux tomes), 40 € les deux.
Commande à : CNT, service librairie, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris.
Chèque (47 € frais de port compris) à l'ordre de : CNT, service librairie.



LES BAGNES D'ENFANTS

Les discours karchéroïdes sur la délinquance juvénile ne sont pas nouveaux. Depuis que la misère est, les jeunes, pas plus que les adultes, n'ont échappé à la délinquance. Et la société a mis en place des moyens, non de l'éliminer par la justice sociale mais de la réprimer. Du bague d'enfants à la maison de correction en passant par les colonies pénitentiaires, les méthodes ont été nombreuses, féroces... et totalement contre-productives. À s'attacher à traiter le mal au lieu de s'en prendre à ses racines. Paul Dartiguenave, dans son livre *les Bagnes d'enfants et autres lieux d'enfermement*, nous plonge dans un passé tout sauf réjouissant, de la Révolution à nos jours. L'actualité, avec sans doute le gène de la délinquance, et la mise en place progressive d'une politique répressive totalitaire, sont cruellement éclairées par ce retour dans le passé.

Les éditions libertaires nous « offrent » aussi un réjouissant roman noir, *On les aura !*, ou l'histoire de papys flingueurs en révolte contre les conditions de vie absurdes que l'on réserve aux « anciens » dans les mouiroirs modernes. D'un enfermement l'autre...

Et, en ces temps de réjouissances pascales, et puisque le XXI^e siècle sera religieux ou..., la lecture de *la Peste monothéiste* est un exercice salutaire et jouissif.

Les Bagnes d'enfants et autres lieux d'enfermement, de Paul Dartiguenave, 15 €. *On les aura !*, de Roland Hénault, 10 €. *La Peste monothéiste*, de Cyrille Gallion, 12 €.

Tous ces livres sont publiés aux Éditions libertaires, chèque à l'ordre de Les Éditions libertaires, 35 rue de l'Angle, Chaucre, 17190, Saint-Georges-d'Oléron (Frais de port : 10 % de la commande).



Photos : Promedios

L'Amérique latine regorge d'expériences de communication populaire autonome. C'est donc tout naturellement que les zapatistes du Chiapas ont commencé un processus d'autogestion de la communication, notamment audiovisuelle, aidé en cela par l'association Promedios¹.

Créer une organisation sociale distincte de celle qu'impose l'État n'est pas une mince affaire. Ce que l'EZLN a mis en place dans le Sud-Est mexicain depuis 1994, une société civile autonome où solidarité, justice et dignité ne sont pas de vains mots, nécessite des appuis et des soutiens extérieurs : l'éducation, la santé ou la communication bénéficient d'apports de la société internationale. C'est dans ce dessein qu'a été créée Promedios (Chiapas Media Project) en 1998 aux États-Unis puis en 2002 au Mexique. Plus exactement, « les communautés indigènes ressentent le besoin de communiquer mais manquaient de moyens matériels et techniques », raconte Paco, un des fondateurs. Le but du jeu est de former des « promoteurs de communication », c'est-à-dire des gens vivant dans la communauté qui ont pour tâche de relater et de faire circuler l'info dans celle-ci et entre les communautés ou vers la société civile internationale. Le média le plus utilisé est l'audiovisuel ; la radio est pour l'instant quasiment « monopolisée » par celle de l'EZLN, Radio Insurgente ; le journalisme écrit et mural commence à se développer.

PROMEDIOS NOURRIT DES PROCESSUS QUI, À TRAVERS LA VIDÉO ET L'INFORMATIQUE, RENFORCENT LES INDIGÈNES DANS LA CRÉATION DE LEURS PROPRES MÉDIAS.

L'association, basée à San Cristobal de Las Casas, comporte quatre permanents salariés et des bénévoles, souvent internationaux, investis plus ou moins longtemps (de quelques semaines à quelques années) sur des projets plus ou moins spécifiques. Certains partent faire de la formation dans les communautés, depuis la manipulation d'une caméra vidéo jusqu'au fonctionnement du logiciel de montage, et organisent depuis peu des ateliers de manipulation de Photoshop ou de journalisme mural ; d'autres, tel Promedios France, diffusent ici les films réalisés là-bas.

À Roberto Barrios, l'un des cinq caracols (siège des conseils de bon gouvernement, l'entité autonome et autogestionnaire de la société zapatiste), dans le centre de communication, une affiche manuscrite explique les différences entre la communication commerciale du gouvernement et celle communautaire des zapatistes. Le premier schéma montre une pyramide en haut de laquelle se trouve l'émetteur et à la base de laquelle on voit le récepteur ; le second schéma est un cercle sans fin où l'émetteur et le récepteur sont liés par des flèches renvoyant de l'un à l'autre et ainsi de suite. Être tour à tour émetteur et récepteur, être soi-même un moyen de communication, ne pas déléguer cette tâche à des prestataires de service, ne pas attendre qu'autrui le fasse à sa place... Ainsi, depuis 1998, Promedios forme des promoteurs de communication et leur fournit du

matériel pour qu'ils développent leur communication de manière autonome : l'association a pour but de disparaître quand les zapatistes sauront maîtriser suffisamment ces outils-là. Le conseil de bon gouvernement de la Garrucha en a bien conscience : « C'est un travail qui commence tout juste car il faudra bien continuer le jour où Promedios ne sera plus là, d'où l'idée de créer des centres de communication dans toutes les communautés pour que plus de gens apprennent. » De fait, peut devenir promoteur de communication qui le souhaite, sur la base du volontariat et après un processus d'élections propre à chaque communauté.

Paysan, vidéaste et zapatiste

Mais certains problèmes rencontrés rendent la tâche ardue. Parmi eux, le fait que le travail du promoteur de communication n'est pas pris en charge par la communauté : il le fait en plus de son travail au champ, pour nourrir sa famille. De fait, sur chaque génération de promoteurs formés à la vidéo, peu sont ceux qui travaillent encore la communication autogérée. Moises, formé en 1998 avec une vingtaine de camarades, est le dernier à exercer à Roberto Barrios. « Le premier problème, c'est qu'on est paysans. Quand on commence, on nous dit "mais qu'est ce que tu fais?" parce que ça ne paraît pas important. Il faut prendre une décision : qu'est ce qui vaut le plus le coup ? Il faut se rendre compte que ce travail fait vraiment partie de la lutte. »

Le film *La terre est à qui la travaille*, en une séquence mémorable, montre bien comment la présence d'une caméra dans les mains de simples paysans zapatistes suffit à désarmer et dérouter des pontes du gouvernement venus avec leur morale et leur rhétorique tenter de rendre des terres réquisitionnées à leur « propriétaire ».

La caméra est une arme, c'est un fait. « En tant que paysan, si tu ramasses pas ta milpa (champ de maïs) à temps, c'est perdu, mais le problème aussi c'est que si tu ne vas pas dans les autres communautés enregistrer des images, comment les témoignages vont-ils circuler s'il y a une attaque de l'ennemi ? Souvent les camarades viennent t'aider un jour ou deux, mais il y a des problèmes qu'on a du mal à résoudre, ceux relatifs aux voyages, acheter du matériel, parce que dans les communautés indigènes on n'a pas de ressources économiques, et on a recours à Promedios. » De cet ordre-là, un autre problème se pose aux paysans zapatistes : pour pouvoir faire de la vidéo, il faut souvent manier l'anglais... Eux, en plus de leur langue naturelle (chol, tzeltal, tzotzil, tojolabal...), utilisent aussi l'espagnol, et la maîtrise de l'anglais est bien souvent une barrière.

Un autre problème, plus grave, est la situation de tension croissante que font régner les paramilitaires et priistes de l'Organisation pour la défense des droits des indigènes et paysans (OPDDIC) : par exemple, le coordinateur de communication de la Garrucha, un autre Moises, s'est

récemment fait casser la gueule et piquer son matériel alors qu'il prenait des images sur une manifestation de l'OPDDIC. Cette stratégie du gouvernement actuel (PAN, droite décomplexée et extrémisante) est plus fourbe que celle du gouvernement d'avant (PRI, 70 ans de monopole et de corruption), qui remplace les barrages militaires par une guerre entre indigènes, même si tout le monde sait par exemple que l'OPDDIC accueille notamment des dirigeants de Paz y Justicia, ex-groupe paramilitaire.

Cela dit, l'information tourne dans les communautés même si, selon Jorge, coordinateur du centre de communication d'Oventic, « il n'y a pas tant de projections que ça, on n'est pas très nombreux ici, on est quatre à être bien formés et ça nous laisse peu de temps pour sortir mais c'est une chose à laquelle on travaille [...]. Ce que nous faisons, c'est aller chercher l'info dans les communautés et sur Internet et l'amener aux radios communautaires, ce sont elles qui diffusent le plus. L'autre chose, c'est la vidéo, il y a des municipes autonomes qui font des documentaires sur ce qui se passe, sur ce que nous faisons, comme ça les gens peuvent savoir ce qui se passe dans d'autres municipes ou d'autres parties du monde. » L'acquisition de matériel de projection en nombre suffisant et d'une flottille de véhicules pour circuler entre les communautés est pour l'instant au-delà des moyens de Promedios, mais le besoin s'en fait sentir. Récemment, un film réalisé à Oventic a gagné un prix dans un festival aux États-Unis. L'argent récupéré a servi à agrandir le centre de communication. De même, l'argent des ventes des films en France est reversé aux différents caracols.

B. Culture Spectacle RP

(1) <http://www.promediosmexico.org>





EPR

Un avenir radieux rayonne à nos yeux

Alors que le gouvernement prévoit de construire le nouveau réacteur EPR, les opposants, conscients des risques à court et à long terme, se retrouvaient le 17 mars pour exprimer une fois de plus leur refus de la logique de nucléarisation du pays. À cette occasion, la CNT a pris la parole, à Rennes, pour affirmer sa position. En voici sa retranscription.

«Aujourd'hui la CNT participe aux différentes manifestations qui se déroulent en France contre le projet de construction du nouveau réacteur nucléaire EPR (réacteur pressurisé européen), ce dernier étant le symbole actuel d'un ancrage encore plus profond de la politique du nucléaire civil de l'État français. C'est donc pour nous l'occasion de rappeler notre position contre toute forme d'industrie dangereuse pour les travailleuses, travailleurs et usagers. De plus, il règne un flou concernant l'industrie nucléaire en France, opacité maintenue par l'État et les industriels du secteur qui nous refusent, à nous la population, le contrôle de la gestion de cette industrie de mort.

Cela est en parfaite opposition avec notre conception d'une société autogestionnaire où chacun et chacune décide par soi-même, pour soi-même. L'industrie du nucléaire demeure toujours une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et de celles des générations futures. Les multiples incidents dans les centrales, la toxicité mortelle des déchets que nous ne savons pas traiter sont autant de raisons d'enrayer ce cycle.

Mais loin de se cantonner à un domaine politique, le dossier du nucléaire porte largement des thématiques syndicales : les dangers pour les salariés du nucléaire sont réels, accrus par une précarité qui touche aussi ce secteur. Leurs conditions de travail comportent de fait des risques cancérigènes. En ce sens, notre syndicalisme de classe est écologiste. Au-delà du nucléaire, sujet médiatiquement synonyme de danger, il faut rappeler les risques sanitaires quotidiennement rencontrés par les salariés et les usagers d'autres secteurs industriels – comme les secteurs du bâtiment et de l'industrie chimique –, tels que l'amiante, la laine de verre, les peintures, colles, teintures, poussières et bien d'autres substances encore, qu'elles soient officiellement reconnues dangereuses ou non. Plus généralement, tout ce qui peut constituer un risque sanitaire pour l'être humain est à condamner. Par ailleurs, il faut se poser la question de l'utilité sociale d'une telle technologie et il en va de même pour le développement des OGM, des nanotechnologies, des pesticides, technologies qui engraisent les prophètes de la croissance effrénée du capitalisme au détriment des usagers et travailleurs que nous sommes tous et toutes.

Pour la CNT, en tant qu'organisation anarcho-syndicaliste, aucune prime, et nous disons bien aucune prime, ne saurait justifier une santé détruite au travail. Si le capitalisme veut plus de profit en jouant avec nos vies, refusons de nous y associer. Agissons pour détruire cette logique de profit qui reste une logique de mort. Mais la sortie du nucléaire ne pourra se faire sans une prise de conscience collective sur la nécessité de réduire nos dépenses énergétiques. Seule la prise en main de ces industries par les travailleurs, travailleuses et usagers permettra une sortie contrôlée du nucléaire.»

Frédéric Peslier, secrétaire confédéral, Jean-Marie, secrétaire UL de Rennes

Si vous lisez le CS à temps, courez à Clermont-Ferrand pour y écouter LE concert de l'année! Non, non, on n'est pas partie prenante... Merci à la CNT Clermont.

LA RETIRADA PAR LA MER OU LA MÉMOIRE DES RÉFUGIÉS TOUJOURS VIVANTE

Comme chaque année depuis 1993, l'association Fils et filles de républicains espagnols et enfants de l'exode a marqué le mois de février par une marche solennelle. La CNT, évidemment, y avait une place prépondérante. C'est sur la plage d'Argelès que s'est déroulé l'hommage.

L'émotion fut grande pour les survivants de ces événements de 1936-1939 à la vue des filles et fils de réfugiés de l'autre côté des Pyrénées, débarqué(e)s de la sorte sur la plage d'Argelès, de ce côté-ci de la frontière catalane entre France et Espagne. Tous ces enfants d'exilé(e)s, dont les pères ont passé des semaines sur les plages du Roussillon en 1939, avaient bien du mal à contenir leurs émotions. Il faut dire que la manifestation organisée ce début d'année 2007 avait tout pour marquer les esprits car la plage d'Argelès fait figure de haut lieu de la mémoire pour nombre de réfugiés de la Révolution espagnole. Sur ce lieu-même, en 1939, pas moins de 100 000 d'entre eux furent rassemblés sur le sable, parqués sans abri pendant des semaines en attendant la construction de baraques pour les protéger du froid. En effet, en ce mois de février 1939, les conditions météo étaient loin d'être aussi clémentes qu'en cette fin de mois de février 2007. Les réfugié(e)s furent accueilli(e)s dans des conditions difficilement imaginables, dans le froid, la faim et surtout la précipitation. Quitter le pays était déjà une souffrance énorme pour ce peuple meurtri, mais en plus, à peine furent-ils arrivés sur le territoire français que femmes et enfants furent séparés des hommes, sans plus d'information sur les lieux de destinée de chacun(e). Pas la peine de faire un dessin sur les difficultés auxquelles ont dû faire face ces dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants qui fuyaient la terreur franquiste.

Et si les survivants de cette époque douloureuse sont de moins en moins nombreux à apporter leur témoignage, les héritiers continuent de perpétuer le devoir de mémoire. En ce début d'année, ils étaient plus de cinq cents à marcher en silence pour se souvenir, périples symbolique parti de la mairie d'Argelès et qui devait amener tous ces fils et filles de réfugié(e)s vers la stèle de souvenir située à même la plage, là où se trouvait le camp de concentration en 1939. Et pendant qu'ils arrivaient à pied sur le sable, une autre partie de la manifestation les rejoignait sur cette plage de la mémoire. Quelques barques catalanes remplies d'enfants de réfugiés ont débarqué tous drapeaux dehors : drapeau de la République, jaune rouge et violet, au côté du drapeau rouge et noir de la Confédération. C'est donc à bord de « catalanes » que *compañeras* et *compañeros* ont rejoint cette manifestation du souvenir de la Retirada. Ce souvenir est partagé par nombre de Catalans mais pas seulement, anonymes ou non, qui se retrouvent chaque année sur les chemins de la Retirada pour honorer la mémoire de leurs parents et de nos courageux(ses) pré-décédés dans la lutte que nous menons pour l'instauration d'une société communiste libertaire.

CNT Languedoc-Roussillon



30 AVRIL FÊTE DE SOUTIEN AU COMBAT SYNDICALISTE

Au Raymond Bar, AC, 77 Bis, Av. Edouard Michelin, Clermont-Ferrand

21H30 PAF 5 Euros

Swraj (rock)

Lemon Trio (rock)

Marée Haute (nouveau folk)

Vladivostok Sad Kaiser Blues (blues anarcho)

Si vous lisez le CS à temps, courez à Clermont-Ferrand pour y écouter LE concert de l'année! Non, non, on n'est pas partie prenante... Merci à la CNT Clermont.

LE COMBAT SYNDICALISTE

Directeur de la publication
Jean-Luc Roubier
CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris

Administration
cs-administration@cnt-f.org
CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse

Abonnements
Voir le coupon ci-contre

Impression
Imprimerie 34
8 rue de Bagnolet, 31500 Toulouse

La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du *Combat syndicaliste* sont effectués par des syndiqués après leurs journées de travail.

LA RÉDACTION

Ce numéro comprend un ajout "élections" de 4 pages disponible, avec un décalage d'une semaine, aux alentours du 1^{er} mai.

Le prochain *Combat syndicaliste* sortira avec 2 semaines de décalage, aux alentours du 12 juin.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de
 30€ (soutien), 22€ (standard), à partir du numéro :
 Si réabonnement merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

PROFESSION

MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.



1^{er} MAI ?

LE BON JOUR POUR SE SYNDIQUER !

ALSACE

Haut-Rhin (68)
*UR CNT Alsace et CNT Interco, SUB-TP, 5, rue des Maréchaux, 68100 Mulhouse, Tél. 06 68 59 26 51, alsace@cnt-f.org, permanence vendredi de 17h à 20h

AQUITAINE

*UR Aquitaine, 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux, Tél./fax 05 57 89 21 72, aquitaine@cnt-f.org

Dordogne (24)

*CNT, 11 rue du Commandant-Charcot, 24660 Chamiers

Gironde (33)

*Santé et Action sociale, Communication Culture et Spectacle, PTE Grand Sud-Ouest, Travailleurs et précaires, STTE, permanence samedi de 9h à 16h : voir UR Aquitaine

AUVERGNE

Puy-de-Dôme (63)

*UL CNT, sections CNT-PTT, CNT FTE, CNT-STTE et CNT Interpro
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

BOURGOGNE

Côte-d'Or (21)

*CNT Interco et syndicat Éducation
BP 392, 21011 Dijon CEDEX, cnt.interco21@cnt-f.org

Yonne (89)

*C'est le bon sens, 3 rue des Garennes, 89510 Verron, Tél. 03 86 62 05 27

Nièvre (58)

*CNT Interpro et syndicat Éducation Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis

BRETAGNE

*UR Bretagne
5, square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. 02 99 53 32 22, permanence mercredi de 18h à 20h

Finistère (29)

*UL CNT Morlaix, UL de Quimper, syndicat SSE et CNT-STAF, BP 1507, 29105 Quimper, ud.29@cnt-f.org
Permanence le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 10h à midi au local IJIN, 12, rue des Régulaires à Quimper.

Ille-et-Vilaine (35)

*STIV, Social Santé et Fonction publique territoriale, Éducation (ste35@cnt-f.org), PTT (ptt.35@cnt-f.org), SUB-TP et UL de Rennes
5, square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél./rép. 02 99 53 32 22, permanence mercredi de 19h à 20h

Morbihan (56)

*CNT-STEM et STM
BP2827, 56312 Lorient CEDEX, cnt56@cnt-f.org

CENTRE

Indre-et-Loire (37)

*UL CNT, syndicat CNT Interco CNT, Santé-Social, Chômeurs-Précaires BP 1331, 37013 Tours CEDEX

Loiret (45)

*CNT, c/o le Chiendent, 259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans

CHAMPAGNE-ARDENNE

Ardenne (08)

*CNT, 30 place de l'Église, 08380 Signy-le-Petit, Tél. 03 24 53 25 27, thierry08@no-log.org

Marne (51)

*Syndicat intercorporatif CNT des travailleurs et précaires, BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

FRANCHE-COMTÉ

Doubs (25)

*CNT c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX

Jura (39)

*Interco et CNT-PTT, BP 39, 39260 Moirans
cnt-jura@cnt-f.org

ÎLE-DE-FRANCE

*UR CNT, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. 01 43 72 09 54, permanence du lundi au vendredi dès 19h, br.rp@cnt-f.org

*Syndicats régionaux à la même adresse : Syndicat Culture Spectacle (cnt.culture.spectacle@no-log.org) ; syndicat des travailleurs de l'éducation 75 (Tél. 06 08 80 78 86) ; Syndicat du commerce et des industries de l'alimentation SCIAL/RP (Tél. 06 32 05 19 86, scial-rp@cnt-f.org) ; Syndicat Santé-Social FPT (Tél./rép. 06 88 8126 47) ; SUB-TP (Tél./rép. 0145 78 69 08) ; syndicat de l'énergie ; syndicat PTT ; syndicat ETPRECI ; syndicat de

l'industrie informatique (SII) ; syndicat interprofessionnel de la presse et des médias (SIPM, presse.rp@cnt-f.org)

*Syndicat du nettoyage, 4, rue de la Martinique, 75018 Paris, Tél. 0140 34 71 80

*Syndicat de la communication et de la culture, 26, rue des Rigoles, 75020 Paris, cnt@autrefutur.org

Seine-et-Marne (77)

*CNT STP, 11, rue des Cloches, 77000 Melun

Essonne (91)

*UD CNT, 4, rue des Processions, 91310 Monthéry, ud91@cnt-f.org

*CNT Éducation et Interco
13, rue du Forée, 91940 Les Ulis

Hauts-de-Seine (92)

*CNT-STE et UD, local C50, université Paris X, 200, av. de la République, 92000 Nanterre, ste92@cnt-f.org

Seine St-Denis (93)

*Syndicat Etpreci, Éducation
Bourse du travail, 11, rue Génin, 93200 Saint-Denis
Tél. 06 66 53 59 49, permanence 3^e mardi du mois dès 20h
*Syndicat Interco Sud et UD
BP 58, 93260 Les Lilas

Val-de-Marne (94)

*UD et syndicat ETPIC CNT-AIT
BP 38, 94601 Choisy-le-Roi
CEDEX
Permanence le dernier vendredi du mois dès 19h à la Bourse du travail de Choisy-le-Roi (salle Beauré), 27, bd des Alliés
Tél. : 06 74 17 60 34

Val d'Oise (95)

*CNT UD, CNT UL Cergy-Pontoise, syndicat de la fonction publique territoriale et CNT PTT
BP 56, 95602 Eaubonne CEDEX

*Commission gens du voyage
Espace Nelson Mandela, 82, bd du GI-Leclerc, 95104 Argenteuil CEDEX, Tél. 06 89 16 76 10

*UL Argenteuil, CNT Interco et CNT Educ
Maison des syndicats, 82, bd Lénine, 95100 Argenteuil, permanence Interco 1^{er} et 3^e mardi du mois de 18h30 à 20h30

Yvelines (78)

*Syndicat CNT des travailleurs du Mantois et syndicat CNT éducation, BP 9, 78440 Gargenville

*Les Amis du chat noir turbulent, BP 262, 78053 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX

*Syndicats CNT PTE et CNT Interco, BP 417, 78055 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Aude (11)

*UD CNT, 1 ch de la Garrigue, 11900 Luc-sur-Aude, Tél. 04 68 69 37 48, cnt.11@cnt-f.org

Gard (30)

*CNT Epic, BP 50014, 30006 Nîmes CEDEX 4, cnt.nimes@cnt-f.org

Hérault (34)

*CNT interpro, BP 62, 34800 Clermont-l'Hérault
*Syndicat éducation CNT, "La Mauvaise Réputation", 20, rue Terral,

Creuse (23)

*CNT Interco, BP 181, 23004 Guéret CEDEX
Tél. 05 55 83 00 95, interco23@cnt-f.org

Haute-Vienne (87)

*CNT Interco, c/o SU, BP 70080, 87000 Limoges
Tél. 06 31 10 16 31, cnt87@cnt-f.org

LORRAINE

Meurthe-et-Moselle (54)

*CNT-PTT 54, Nancy CTC, 8 bd Joffre, 54939 Nancy CEDEX 9, Tél. 03 83 39 36 09

*UL CNT Nancy, Interco (interco54@cnt-f.org), SUB-TP-SM (Tél. 06 81 13 88 65, sub_54@cnt-f.org) et Éducation CNT, BP 48, 22, rue Villebois-Mareuil, 54002 Nancy CEDEX, permanence SUB 1^{er} samedi du mois de 10h à midi.

62100 Bully-les-Mines, Tél. 03 21 44 76 59, chechtiguevara@yahoo.fr

NORMANDIE

Calvados (14)

*CNT, BP 02, 14460 Colombelles
Tél. 06 73 42 09 13 - fax 02 3184 68 36, permanence mardi de 17h à 18h

Seine-Maritime (76)

*Interco CNT, BP 411, 76057 Le Havre CEDEX, cntlehavre@cnt-f.org

*Syndicat des travailleurs et précaires de Rouen et son agglomération, BP 80080, 76302 Sotteville-lès-Rouen CEDEX, Tél. 06 27 37 43 45, cntrouen@cnt-f.org, permanence dernier samedi du mois à la librairie l'Insoumise, 128, rue Saint-Hilaire à Rouen

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (13)

*UR, Syndicat CNT Santé-Social, UL SAM-CNT, syndicat STICS (interco, stics.13@cnt-f.org), syndicat de la communication de la culture et du spectacle, syndicat SAM-éducation, Syndicat interpro CNT de Toulon, 12, rue de L'Évêché, 13002 Marseille, Tél. 04 91 90 99 68
Permanence samedi

Alpes-Maritimes (06)

*Syndicat interprofessionnel CNT (SIAM)
5, rue Chabrier, 06300 Nice, Tél. 06 79 37 32 87, siam@cnt-f.org

PAYS DE LA LOIRE

*Voir UR CNT Bretagne, 5, square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. 02 99 53 32 22, permanence le mercredi de 18h à 20h

PICARDIE

*UR et Interco CNT de Beauvais, BP 50605, 60006 Beauvais CEDEX, Tél. 03 44 02 57 91

*CNT Sé maqueu de pulpe, service navigation de la Seine, 18, Chemin de l'Écluse, 60400 Noyon
Tél. 03 44 44 39 89

POITOU-CHARENTES

*UR CNT, 20, rue Blaise Pascal, 86000 Poitiers

Vienne (86)

*Syndicats CNT Interco, Éducation, Précaires, syndicat Culture Spectacle, Santé Social, STTE, 20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 34 08, permanence mercredi de 17h à 20h

RHÔNE-ALPES

*UR CNT (ur-ra@cnt-f.org), Syndicat du nettoyage (nettoyage-rhone-alpes@cnt-f.org), 44, rue Burdeau, BP 26000, 69218 Lyon, Tél. 04 78 27 05 80,

*Syndicat CNT interprofessionnel de Basse Ardèche
18, avenue de Sierre, 07200 Aubenas
Tél. 06 84 73 37 42, cntinterpro07@cnt-f.org

Isère (38)

*Interco (Interco38@cnt-f.org) et SSE (educ.38@cnt-f.org), BP 385, 38015 Grenoble CEDEX 1,

Loire (42)

*UL des syndicats CNT Éducation, Communication, Spectacle, Santé-Social, Interpro et PTT
Bourse du travail, salle 15 bis, 42028 St-Étienne CEDEX 1, Tél. 04 77 25 78 04, permanence vendredi de 18h à 20h

Rhône (69)

*UD, Interco, Santé-social, Éducation, BP 26000, 44, rue Burdeau, 69001 Lyon, permanence lundi, mardi et jeudi de 18h à 20h, mercredi de 17h à 20h

*Syndicat PTT, BP 2600, 69218 Lyon CEDEX 02, cnt.ptt69@cnt-f.org

*SUTE-CNT, 9, place Lazare-Goujan, Palais du travail, 69100 Villeurbanne, educ69@cnt-f.org

Savoie (73)

*CNT Savoie c/o Les Amis du Chat Noir Tenace, Maison des associations, 67, rue Saint-François-de-Sales, 73000 Chambéry, cnt73000@wanadoo.fr

Bureau confédéral

**BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
tél. 0 810 000 367 prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58**

34000 Montpellier, Tél. 06 78 88 82

37, cnt.34@cnt-f.org
Permanence 1^{er} et 3^e samedi du mois de 15h30 à 18h30

*STTE-CNT 34, BP 04, 34390 Ollargues

Lozère (48)

*CNT, BP 45, 48002 Mende CEDEX

Pyrénées-Orientales (66)

*Pour tous les syndicats, Éducation, Interpro et PTT, écrire à CNT PTT, BP 90256, 66002 Perpignan CEDEX 8, Tél. 04 68 34 33 31, 66.cnt@free.fr, permanence mercredi de 15h à 18h, HLM Saint-Mathieu, cour escalier F, 39, rue des Rois de Majorque à Perpignan

LIMOUSIN

Corrèze (19)

*CNT Interpro, Maison des associations et des syndicats, 2, rue de la Bride, 19000 Tulle, interpro19@cnt-f.org

MIDI-PYRÉNÉES

Ariège (09)

*CNT 09, 11 place Georges-Duthil, 09000 Foix, Tél. 05 61 01 46 72, cnt09@cnt-f.org

Gers (32)

*Syndicat culture spectacle, syndicat intercorporatif, Éducation Santé Social Territoriaux, BP 188, 32004 Auch CEDEX

Tél. 05 62 61 93 54, permanence mercredi de 14h à 17h à la Maison des Ensembles à Auch

*Syndicat unifié intercorporatif de Masseube

Haute-Garonne (31)

*UL CNT, Interpro, Santé-Social-Éducation
18, avenue de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. 06 66 37 32 22, interpro31@cnt-f.org

NORD-PAS-DE-CALAIS

Nord (59)

*UR CNT, 1, rue Broca, 59000 Lille
*UL CNT de la métropole lilloise, syndicats départementaux SSE, Sans emplois, Industrie, Territoriaux, 1, rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10, ul-lille@cnt-f.org, permanence mardi soir

Pas-de-Calais (62)

*UL CNT de Béthune et ses environs (SSE, Sans emplois...), 22, rue de Condé,

FÉDÉRATIONS

Fédération de la **COMMUNICATION**, de la **CULTURE** et du **SPECTACLE**, 33, rue des Vignoles, 75020 Paris

Fédération des travailleurs de l'**ÉDUCATION**
9, pl Lazare-Goujan, Palais du Travail, 69100 Villeurbanne
Tél. 06 26 50 01 36, perm. mercredi de 17h à 19h
au 44, rue Burdeau, 69001 Lyon

Fédération des syndicats **CNT PTT**
36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 89 21 72

Fédération CNT des travailleurs de la **SANTÉ** et du **SOCIAL**
33, rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél./rép. 06 88 81 26 47

Fédération des travailleurs du **BÂTIMENT** CNT
5, square Charles-Dullin, 35200 Rennes,
Tél./rép. 02 99 53 32 22 ou 02 23 43 49 14

Chambre syndicale des **TRAVAILLEURS DE LA PIERRE** (CSTP)
33, rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. 01 45 78 69 08

Fédération des **TRAVAILLEURS DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
BP 04, 34390 Ollargues

Coordination nationale du **NETTOYAGE** CNT
4, rue de la Martinique, 75018 Paris
Tél. 01 40 34 71 80